

PROJET DE VILLE PROJET DE VIE

RAPPORT DE PRÉSENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020
DE LA VILLE DE TOURS

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MAI 2021

SOMMAIRE

PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE 2017 A 2020	2
I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT.....	6
I-1 Les impôts et taxes	6
I-2 Les dotations et participations reçues	12
I-3 Les produits d'exploitation	17
I-4 Les autres produits.....	20
I-5 Les opérations d'ordre	20
II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT.....	21
II-1 Les charges de personnel.....	22
II-2 Les charges à caractère général.....	27
II-3 Les subventions versées	28
II-4 Les charges financières	31
II-5 Les autres charges réelles.....	32
II-6 Les dépenses d'ordre.....	33
III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS	34
IV) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT	38
V) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	41
V-1 Les dépenses d'équipement.....	41
V-2 Le remboursement en capital de la dette	42
V-3 Les autres dépenses d'investissement réelles.....	43
V-4 Les opérations d'ordre.....	43
V-5 La gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement	44
V-6 Le financement des investissements	45
VI) LA GESTION DE LA DETTE	46
VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS	50
VII-1 Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours	50
VII-2 Le budget annexe des Prestations Cimetières.....	53

PRÉSENTATION DES GRANDS ÉQUILIBRES FINANCIERS DE 2017 A 2020

En M€	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Recettes de fonctionnement hors cession et reprise sur provision (1)	182,4	181,8	187,5	180,5	-7,0	-3,7%
Dépenses de fonctionnement hors charges financières, travaux en régie et provisions (2)	154,2	154,1	154,3	150,3	-4,0	-2,6%
Epargne de gestion (3) = (1)-(2)	28,2	27,6	33,2	30,2	-3,0	-8,9%
Intérêts de la dette (4a)	10,2	13,5	12,8	8,4	-4,4	-34,6%
Dont IRA (4b)	0,0	3,6	3,7	0,0	-3,7	-100,0%
Autofinancement (5) = (3)-(4a)+(4b)	18,0	17,7	24,1	21,9	-2,2	-9,2%
Recettes définitives d'investissement (6)	14,1	9,6	22,0	9,2	-12,7	-58,0%
Financement propre disponible (7) = (5)+(6)	32,2	27,3	46,1	31,1	-15,0	-32,5%
Dépenses d'investissement (8)	19,5	24,1	27,6	24,4	-3,2	-11,8%
Remboursement du capital de la dette (9)	12,7	13,4	16,6	14,6	-2,0	-12,0%
Besoin de financement (10) = (8)+(9)-(7)	0,0	10,3	-1,9	7,9	9,7	NS
Emprunt (11)	7,5	9,0	5,1	5,0	-0,1	-2,2%
Fonds de roulement au 1er janvier	1,1	9,0	8,8	15,9	7,1	81,3%
Fonds de roulement au 1er janvier budget annexe intégré au budget principal	1,1	10,3	8,8	15,9	7,1	81,3%
Fonds de roulement au 31 décembre	9,0	8,8	15,9	12,7	-3,2	-20,4%
Fonds de roulement en nombre de jours / DRF hors charges financières, travaux en régie et provisions	21,3	20,8	37,6	30,7	-6,9	-18,3%
Encours de dette au 31 décembre	219,3	218,5	210,7	201,2	-9,6	-4,5%
Capacité de désendettement au 31 décembre	12,2	12,3	8,7	9,2	0,5	5,2%

L'année 2020 est atypique en raison du contexte sanitaire et électoral. Partant de là, l'arrêté des comptes 2020 reflète la gestion de deux équipes municipales pour une période quasi-équivalente. Comme pour toutes les collectivités, les effets du confinement ont eu un impact sur la situation financière de la ville de Tours. La collectivité maintient néanmoins de bons indicateurs. Ainsi, **l'autofinancement et le fonds de roulement** diminuent sans pour autant être en deçà de 2017 ou 2018, ce qui traduit pour la commune une certaine résilience financière face à la crise.

Le **désendettement** continu permet de préserver une capacité de désendettement en-dessous de 10 ans. Cela place la Ville dans des postures confortées pour capter, en complément des fonds propres et des subventions d'équipements, des financements bancaires à des conditions de marchés favorables.

La Ville de Tours a par ailleurs **maintenu ses taux d'imposition** de la fiscalité directe locale tout en actionnant des mesures de soutien en matière de fiscalité indirecte.

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF), hors cessions et reprises sur provisions, représentent 180,5 M€ en 2020 contre 187,5 M€ en 2019 soit une diminution de 3,7 %. La diminution des impôts et taxes représente 0,4 M€ (-0,3 % par rapport à 2019) liée à l'arrêt de la plupart des activités économiques et sous l'effet d'exonérations totales ou partielles de recettes fiscales indirectes. Les dotations et participations ont progressé de 0,7 M€ (+1,3 % par rapport à 2019) et les produits d'exploitation ont baissé de 7,1 M€ (-30,2 % par rapport à 2019).

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de 160,4 M€, diminuent de 8,0 M€ par rapport à 2019. Si les charges financières, les travaux en régie et les provisions sont neutralisés, les DRF représentent 150,3 M€ en 2020 contre 154,3 M€ en 2019 soit une diminution de 2,6 %. Les charges de personnel baissent de -0,2 M€ (-0,2 % par rapport à 2019) et les charges à caractère général poursuivent leur recul de -3,3 M€ (-10,5 %). Les intérêts de la dette (hors IRA) diminuent de 0,7 M€ (-8,1 % par rapport à 2019).

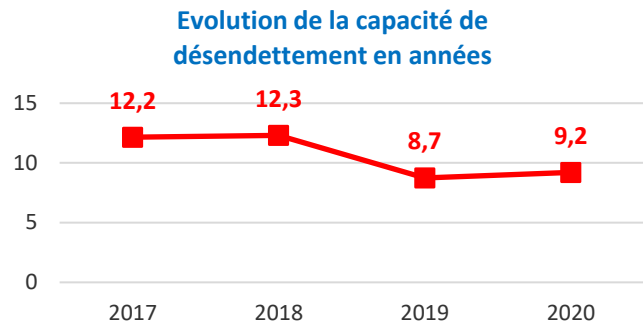
Les impacts de la crise sanitaire génèrent alors un effet de ciseau, une diminution plus forte des recettes que celle des dépenses, se traduisant par un recul de **l'épargne de gestion** 2020 par rapport à celle de 2019. Cet indicateur correspond à l'épargne dégagée dans la gestion courante de la collectivité. Elle diminue de 3,0 M€ (-8,9 % par rapport à 2019) en atteignant 30,2 M€.

L'autofinancement, qui résulte du solde positif entre les RRF et les DRF retraitées, diminue par rapport à 2019 en s'élevant à 21,9 M€, soit une diminution de 2,2 M€ par rapport à 2019. Le **taux de la Capacité d'Autofinancement** brute (CAF) calculé en rapportant l'autofinancement sur les RRF retraitées s'affiche à 12,1 % soit -5,8 % par rapport à 2019 (12,9 %).

En 2020, la Ville a souscrit moins d'emprunts qu'elle en a remboursé. En effet le remboursement en capital s'est élevé à 14,6 M€ pour un emprunt nouveau de 5 M€ à un taux 0,825 % sur 20 ans réalisé auprès de l'Agence France Locale. L'extinction d'emprunts anciens à des taux élevés tout en contractant de nouveaux à des taux très compétitifs permet de diminuer **le coût de la dette**.

Aussi, **l'encours de la dette** en 2020 a fortement diminué pour atteindre une variation de l'endettement de -9,6 M€ soit un niveau jamais atteint au moins depuis 2008. Au 31/12/2020, cet encours s'élève à 201,2 M€ (210,7 M€ en 2019) proche du palier de 200 M€.

La **capacité de désendettement** augmente légèrement en 2020 puisque la Ville peut rembourser le stock de sa dette en 9,2 ans (8,7 années en 2019) en utilisant la totalité de sa CAF brute. Depuis 2017, cet indicateur a été réduit de 3 ans comme le montre le graphique ci- contre :



Par ailleurs, le **remboursement du capital de la dette** de 14,6 M€ est moins important en 2020 qu'en 2019 (16,6 M€). Aussi, la CAF nette s'améliore car le remboursement en capital de la dette n'intègre pas cette année le remboursement par anticipation d'un emprunt tel que cela fût le cas en 2019 (1,7 M€ remboursés définitivement).

Aussi, la **CAF nette** qui s'obtient en soustrayant de la CAF brute le remboursement en capital de la dette, est de 7,3 M€ en 2020 (7,5 M€ en 2019). Elle permet de financer une part des dépenses d'investissement. Cette CAF nette ajoutée aux ressources propres et à l'emprunt financent principalement les dépenses d'équipement réalisées par la commune, lesquelles baissent légèrement en conséquence du confinement et de la crise sanitaire. En effet, le niveau d'investissement de la commune s'élève à 23,5 M€ en 2020, soit 3,6 M€ de moins que 2019. Le taux de réalisation des dépenses d'équipement 2020 s'élève à 85,9 % (sur un budget total de 27,4 M€).

Le niveau des ressources propres s'élève à 9,3 M€ soit -12,7 M€ par rapport à 2019, en raison principalement du volume de cessions immobilières exceptionnel réalisé l'année dernière (12 M€ pour un réalisé 2020 de 0,1 M€).

Le **résultat de l'exercice 2020** présente un excédent global des sections de fonctionnement et d'investissement de 6,7 M€.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 en €

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires	79 345 627,78	203 466 076,59	282 811 704,37
- Réalisations	32 394 279,24	182 089 929,89	214 484 209,13
DÉPENSES			
- Autorisations budgétaires	79 345 627,78	203 466 076,59	282 811 704,37
- Réalisations	39 213 749,92	168 599 086,05	207 812 835,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent ou déficit	-6 819 470,68	13 490 843,84	6 671 373,16
RESTES À RÉALISER	4 990 000,00	0,00	4 990 000,00

Celui-ci est réparti comme suit:

- -6,8 M€ pour la section d'investissement (contre +0,8 M€ en 2019) ;
- +13,5 M€ pour la section de fonctionnement (contre +16,7 M€ en 2019).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 en €

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
Investissement	-14 912 741,19	0,00	-6 819 470,68	-21 732 211,87
Fonctionnement	30 814 439,50	9 912 741,19	13 490 843,84	34 392 542,15
TOTAL	15 901 698,31	9 912 741,19	6 671 373,16	12 660 330,28

L'**excédent global de clôture 2020**, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à +12,7 M€ (contre +15,9 M€ en 2019), soit :

- -21,7 M€ pour l'investissement (-14,9 M€ en 2019) ;
- +34,4 M€ pour le fonctionnement (contre +30,8 M€ en 2019).

Ce résultat global de clôture de +12,7 M€ correspond, en comptabilité budgétaire, au fonds de roulement de la collectivité.

Par ailleurs, le solde positif des restes à réaliser d'investissement (+4,9 M€) porte le besoin de financement de la section d'investissement à -16,7 M€ (contre un prélèvement prévisionnel au budget primitif 2020 affiché à 29,5 M€).

L'excédent global de fonctionnement (34,4 M€) devant être affecté à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, le **disponible réel** dégagé à la clôture de l'exercice 2020 (excédent de fonctionnement reporté sur 2021) **s'établit donc à 17,7 M€ (contre 20,9 M€ en 2019)**.

RÉSULTAT GLOBAL 2020 en €

	Résultat de clôture 2020	Solde des RAR	Résultat global
Investissement	-21 732 211,87	4 990 000,00	-16 742 211,87
Fonctionnement	34 392 542,15	0,00	34 392 542,15
TOTAL	12 660 330,28	4 990 000,00	17 650 330,28

I) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

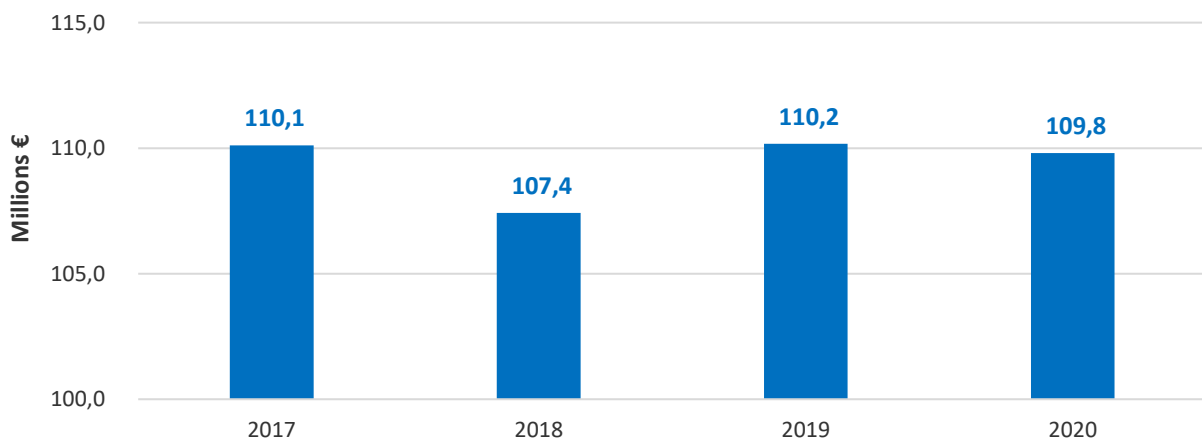
Les recettes totales de fonctionnement réalisées en 2020 s'élèvent à **182,1 M€, en baisse de 13,9 % (-29,3 M€)** par rapport à 2019.

Les recettes réelles s'affichent à **181,2 M€ soit une diminution de 18,9 M€ (-9,5 %)** par rapport à 2019. Elles se distinguent des recettes d'ordre qui ne donnent pas lieu à encaissement. Les opérations d'ordre (0,9 M€) concernent exclusivement des opérations trouvant leur contrepartie en section d'investissement. Elles comprennent la valorisation des travaux en régie (0,8 M€) et la reprise des subventions d'équipement (0,1 M€).

Recettes réelles de fonctionnement (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Impôts et taxes	110,1	107,4	110,2	109,8	-0,4	-0,3%
Dotations et participations	46,6	47,1	48,4	49,1	0,7	1,3%
Produits d'exploitation	17,1	21,1	23,5	16,4	-7,1	-30,2%
Autres produits de gestion courante	4,6	4,4	4,4	3,6	-0,8	-18,1%
Produits financiers	1,0	0,6	0,6	0,2	-0,3	-56,2%
Produits exceptionnels	6,0	5,2	12,9	1,8	-11,2	-86,1%
Autres recettes de fonctionnement	0,1	0,1	0,2	0,3	0,1	75,7%
TOTAL	185,6	186,0	200,1	181,2	-18,9	-9,5%

I-1 Les impôts et taxes

Impôts et Taxes: 61 % des recettes réelles



109,8 M€ (- 0,4 M€ soit - 0,3 % / 2019)

Impôts et Taxes (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Produits des impôts directs	79,3	80,6	82,6	83,3	0,8	0,9%
Attribution de compensation	14,1	14,0	14,0	14,0	0,0	0,1%
Dotations de Solidarité Communautaire	1,6	1,6	1,6	1,6	0,0	0,0%
Droits de Stationnement	3,7	0,0	0,0	0,0	0,0	
Droits de mutation	6,7	6,5	7,3	7,2	-0,1	-1,8%
Taxe Locale à la Publicité Locale/Emplacements publicitaires	0,5	0,7	0,5	0,5	0,0	0,1%
Autres taxes indirectes	4,2	4,0	4,2	3,2	-1,0	-24,5%
TOTAL	110,1	107,4	110,2	109,8	-0,4	-0,3%

Les impôts et taxes perçus par la Ville se répartissent de la façon suivante :

- La fiscalité directe pour 98,9 M€ ;
- La fiscalité indirecte pour 10,9 M€.

La diminution des impôts et taxes 2020 par rapport au CA 2019 est principalement due à la baisse de la fiscalité indirecte (mesures de soutien auprès des acteurs économiques traduites par des exonérations totales ou partielles de taxes et recettes dépendantes de la conjoncture). Cette diminution est atténuée par la progression de la fiscalité directe dont la revalorisation nominale des bases des impôts directs est de +0,9 % pour la taxe d'habitation (TH) et de + 1,2 % pour les taxes foncières (TF).

I-1-a La fiscalité directe

Le produit de la **fiscalité directe** (impôts ménages et reversement de TMVL) ressort à **98,9 M€** en 2020, soit une augmentation de **0,7 %** (+ 0,7 M€) par rapport à 2019.

Le produit de la fiscalité directe reflète les évolutions suivantes :

IMPOTS DIRECTS (en M€)	2017	2018	2019	2020
Rôles Généraux	78,6	79,7	81,6	83,04
Rôles complémentaires	0,1	0,4	0,6	0,07
Rôles supplémentaires	0,7	0,5	0,4	0,2
Reversements TMVL	15,7	15,6	15,6	15,6
TOTAL	95,1	96,2	98,2	98,9
Variation / n-1	-8,7%	1,2%	2,0%	0,7%

Source: compte administratif N

L'évolution du produit des trois taxes ménages se traduit par une hausse en 2020 au regard de 2019 de 0,7 M€, soit +0,7 %.

Le produit des impôts directs correspond aux bases d'imposition des taxes ménages multipliées par les taux votés par la Ville.

En M€	2017	2018	2019	2020
TAXE D'HABITATION				
Bases d'imposition	173,6	176,9	182,1	183,9
<i>Evolution des bases</i>		3,3	5,2	1,8
Taux d'imposition	22,42%	22,42%	22,42%	22,42%
<i>Variation du taux</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe d'habitation	38,9	39,7	40,8	41,2
<i>Evolution du produit</i>		0,7	1,2	0,4
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)		0,7	1,2	0,4
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0	0	0	0
TAXE SUR LE FONCIER BATI				
Bases d'imposition	175,8	178,7	182,9	185,8
<i>Evolution des bases</i>		2,8	4,2	2,9
Taux d'imposition	22,46%	22,46%	22,46%	22,46%
<i>Variation du taux</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe sur le foncier bâti	39,5	40,1	41,1	41,6
<i>Evolution du produit</i>		0,6	0,9	0,6
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)		0,6	0,9	0,7
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0	0	0	0
TAXE SUR LE FONCIER NON BATI				
Bases d'imposition	0,5	0,4	0,5	0,5
<i>Evolution des bases</i>		0,0	0,0	0,0
Taux d'imposition	36,03%	36,03%	36,03%	36,03%
<i>Variation du taux</i>	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Produit de la Taxe sur le foncier non bâti	0,2	0,2	0,2	0,2
<i>Evolution du produit</i>		0	0	0
Effet bases (variation bases N-1/N * taux N-1)	0	0	0	0
Effet taux (bases N x variation taux N-1/N)	0	0	0	0
TOTAL PRODUIT DES IMPOTS DIRECTS	78,6	79,9	82,0	83,0
<i>Evolution du produit</i>		1,4	2,1	1,0
Effet bases	1	1,4	2,1	1,1
Effet taux	0	0	0	0

L'évolution des bases fiscales dépend de deux critères :

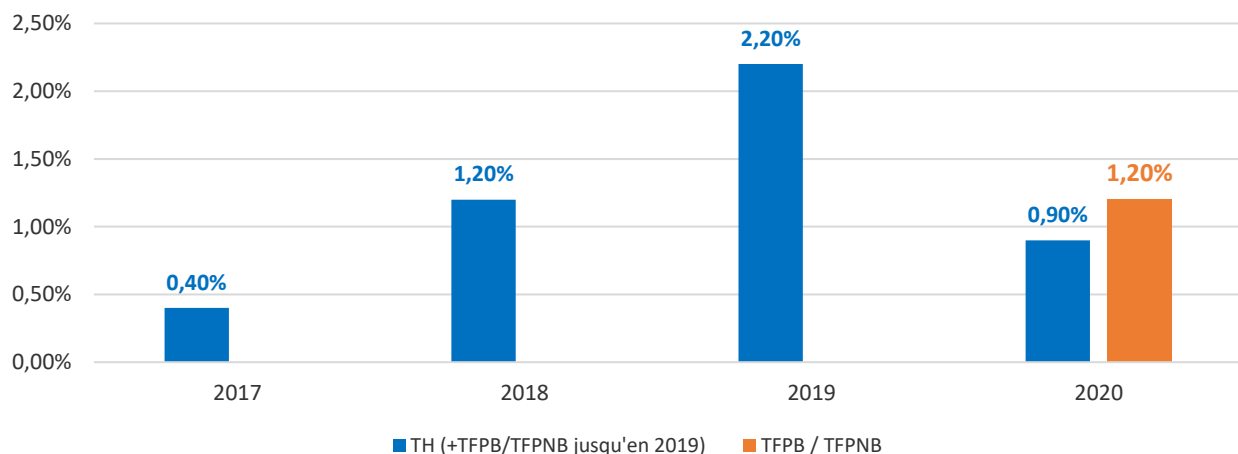
- La **variation nominale** de la valeur des biens, fixée jusqu'en 2018 par la Loi de finances et depuis 2019 en fonction de l'évolution des prix à la consommation entre novembre N-1 et novembre N. La revalorisation annuelle forfaitaire des valeurs a été pour 2020 de + 0,9 % pour la taxe d'habitation (TH) et de + 1,2 % pour les taxes foncières (TF), contre +2,2 % en 2019 et + 1,2 % en 2018.
- La **variation physique** des biens taxables (locaux nouveaux ou préalablement exonérés, locaux vacants, locaux démolis, ...). A ce titre, elle est en légère progression en 2020 par rapport à 2019 concernant la TH (+ 0,09 %) et la TFPB (+ 0,40 %).

Ces dernières représentent les bases les plus importantes (183,9 M€ et 185,8 M€) alors que la TFPNB reste sur des bases fiscales plus modestes (0,45 M€).

Bases réelles d'imposition (en €)	2017	2018	2019	2020
Taxe d'Habitation (dont THLV)	173 606 477	176 886 507	182 063 924	183 864 418
Evolution	0,71%	1,89%	2,93%	0,99%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	0,90%
Variation physique	0,31%	0,69%	0,73%	0,09%
Foncier Bâti	175 844 969	178 687 044	182 865 907	185 788 379
Evolution	1,78%	1,62%	2,34%	1,60%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%
Variation physique	1,38%	0,42%	0,14%	0,40%
Foncier Non-Bâti	469 848	469 847	454 231	450 483
Evolution	-0,45%	0,00%	1,13%	-0,83%
Variation nominale	0,40%	1,20%	2,20%	1,20%
Variation physique	-0,85%	-1,20%	-1,07%	-2,03%
TFPB + TFPNB	176 314 817	179 156 891	183 320 138	186 238 862

Sources : états fiscaux 1288 (rôles généraux)

Variation nominale des bases



La variation nominale des bases en 2020 est de 0,90 % pour la Taxe d'Habitation et 1,20 % pour les Taxes Foncières sur les Propriétés Bâties et Non Bâties

Les **taux votés** en 2020 sont stables depuis 2015 et sont fixés ainsi :

- 22,42 % pour la Taxe d'Habitation (TH),
- 22,46 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB),
- 36,03 % pour la Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties (TFPNB).

Malgré un contexte budgétaire contraint, la Ville de Tours a choisi de ne pas augmenter les taux, mais aussi de conserver le niveau élevé des abattements.

Ainsi, les quotités attachées aux **abattements de la TH** sont les suivants :

Abattement de la TH	Ville de Tours	Taux minimum	Taux maximum
Général à la base	15%	1%	15%
Charges de famille	20% pour les 2ères personnes puis 25%	10% pour les 2ères personnes puis 15%	20% pour les 2ères personnes puis 25 %
Spécial à la base	10%	1%	15%
En faveur des personnes handicapées ou invalides	10%	10%	20%

Depuis les impositions établies au titre de 2012, ces taux peuvent être majorés d'un ou plusieurs points sans excéder 10 points par le conseil municipal.

Concernant les **taxes foncières, les taux de la Ville sont en dessous de la moyenne des villes comparables**. Les taux pratiqués de ce panel de 13 villes entre 100 000 et 160 000 habitants sont les suivantes :

Libellé commune	Taux 2020 votés en %	
	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti
AMIENS	27,76	15,52
ANGERS	32,98	38,57
BREST	24,27	35,28
CAEN	28,93	29,99
CLERMONT-FERRAND	26,16	63,97
DIJON	29,28	92,79
LE MANS	13,65	22,01
LIMOGES	19,34	60,22
METZ	17,21	70,35
NANCY	12,44	17,51
ORLEANS	29,81	39,6
ROUEN	23,35	27,88
TOURS	22,46	36,03
Moyenne	23,66	42,29

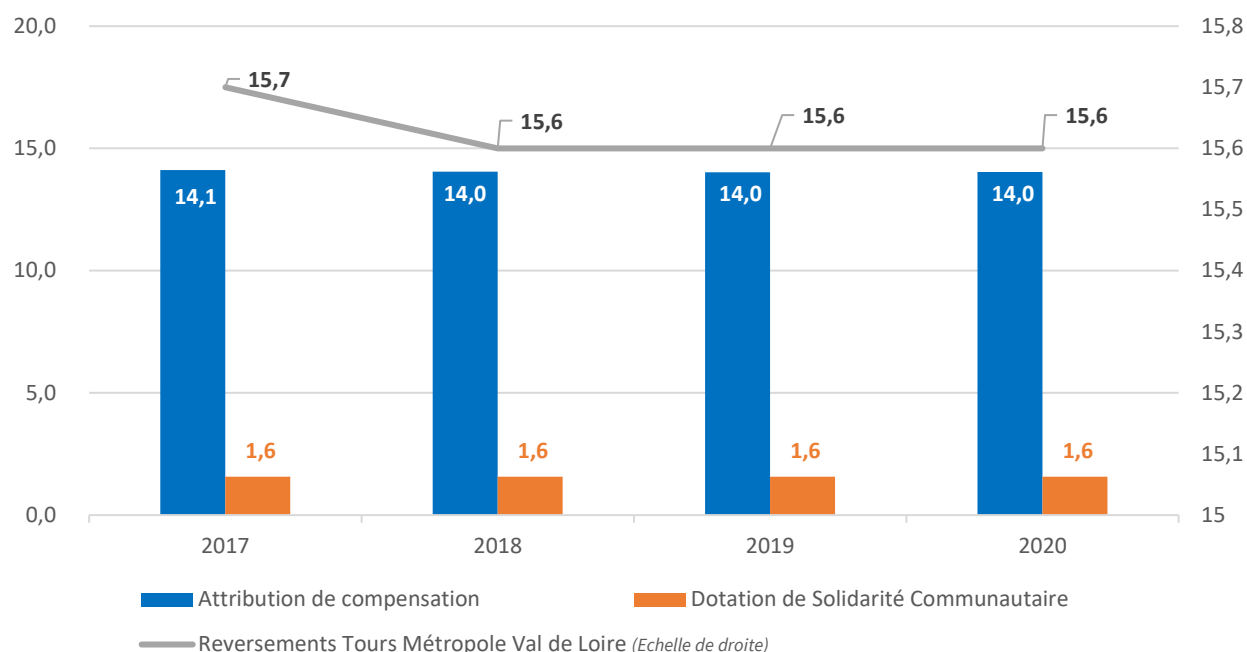
Source : FSL

■ **Taux supérieurs aux taux de la Ville de Tours**

■ **Taux inférieurs aux taux de la Ville de Tours**

Les reversements fiscaux de Tours Métropole Val de Loire représentent 15,6 M€. Ils comprennent la **Dotation de Solidarité Communautaire** qui reste stable (1,6 M€) et **l'Attribution de Compensation** versée à hauteur de 14,0 M€, en très légère hausse par rapport à 2019 (+13 K€) en fonction des ajustements actés en Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) en 2020.

Evolution des reversements de TMVL

**I-1-b La fiscalité indirecte**

Les recettes fiscales indirectes (10,9 M€) sont en diminution de -1,2 M€, soit -9,6 % par rapport à 2019.

Recettes fiscales indirectes (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Droits de place	844	821	891	273	-618	-69,4%
Droits de stationnement	3 734	0	0	0	0	
Autres taxes pour utilisation du domaine	757	713	835	463	-371	-44,5%
Taxe sur l'électricité	2 564	2 502	2 426	2 422	-4	-0,2%
Taxes sur la publicité/TLPE	492	675	538	538	1	0,1%
Droits de mutation	6 692	6 504	7 303	7 172	-130	-1,8%
Autres taxes	0	0	33	0	-33	-100,0%
TOTAL	15 083	11 215	12 025	10 869	-1 156	-9,6%
Dont périmètre Ville de Tours	15 072					
Dont périmètre TMVL	11					

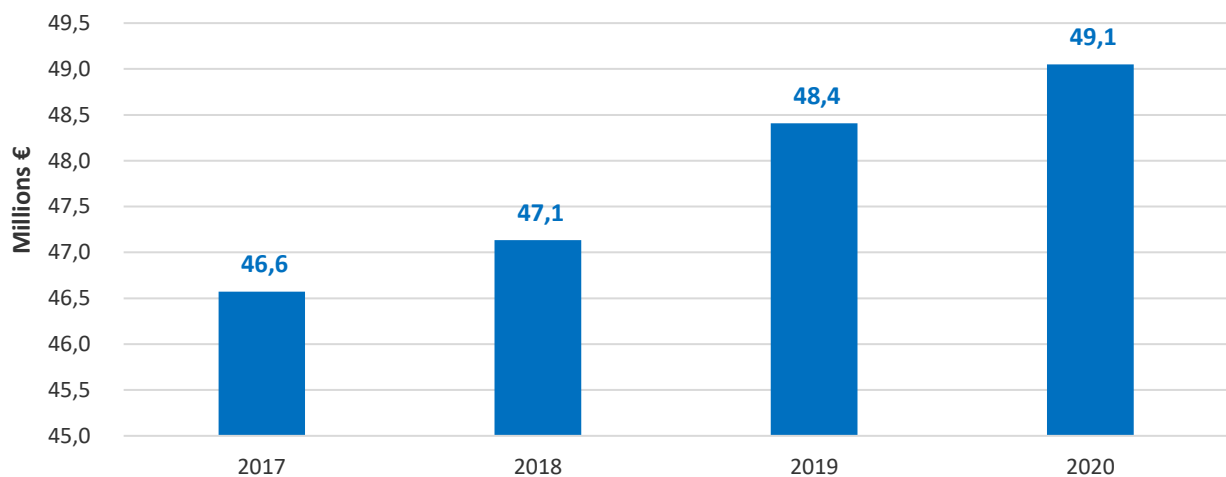
Les **droits de mutation à titre onéreux (DMTO)** constituent près de 66% des recettes fiscales indirectes en 2020. Ces recettes conjoncturelles restent dynamiques en dépit du contexte économique et sanitaire puisqu'elles sont de 7,2 M€ en 2020 contre 7,3 M€ en 2019 soit en diminution de -1,8 % (-130 k€).

Outre les droits de mutation, l'autre principale recette fiscale indirecte est constituée par la taxe sur l'électricité. Cette recette est en diminution légère par rapport à l'exercice précédent (-0,2 % en regard du réalisé 2019).

Enfin, il est constaté pour les droits d'occupation du domaine public (droits de place et autres taxes d'utilisation du domaine) une perte de -57,4 %, soit -1 M€ reflétant la baisse de l'activité économique et surtout les exonérations de droits et de taxes décidées par le Conseil municipal.

I-2 Les dotations et participations reçues

Dotations et Participations reçues: 27 % des recettes réelles



49,1 M€ (+0,6 M€ soit +1,3 % / 2019)

Dotations et Participations (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Dotation Globale de Fonctionnement	31,8	32,4	33,0	33,3	0,3	0,9%
Autres dotations	1,4	1,3	1,3	1,3	0,0	-0,4%
Allocations compensatrices	4,0	4,1	4,4	4,7	0,3	6,7%
Subventions de fonctionnement	9,4	9,3	9,7	9,8	0,0	0,5%
<i>Dont subvention CAF</i>	5,7	5,7	6,5	6,2	-0,3	-5,2%
TOTAL	46,6	47,1	48,4	49,1	0,6	1,3%

Les **dotations et participations reçues** intègrent les **concours financiers** de l'Etat pour **34,6 M€ (+0,3 M€)**, les **allocations compensatrices** des dégrèvements et exonérations fiscaux pour **4,7 M€ (+0,3 M€)** et les **subventions de fonctionnement** provenant de divers partenaires financeurs pour **9,8 M€ (+ 44 K€)**.

I-2-a Les concours financiers de l'Etat

Les **concours financiers de l'Etat** intègrent les dotations incluses dans le périmètre de l'enveloppe normée définissant les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

L'ensemble des dotations perçues par la Ville progressent de 0,3 M€ (+0,91 %) entre 2019 et 2020.

Concours (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Dotation forfaitaire	25 669	25 671	25 741	25 562	-179	-0,69%
Dotation de solidarité urbaine	5 160	5 630	6 006	6 407	401	6,68%
Dotation nationale de péréquation	928	1 114	1 209	1 303	94	7,75%
Total Dotation globale de fonctionnement	31 757	32 415	32 957	33 273	316	0,96%
Autres dotations	1 408	1 311	1 289	1 284	-5	-0,41%
TOTAL	33 165	33 726	34 246	34 557	311	0,91%

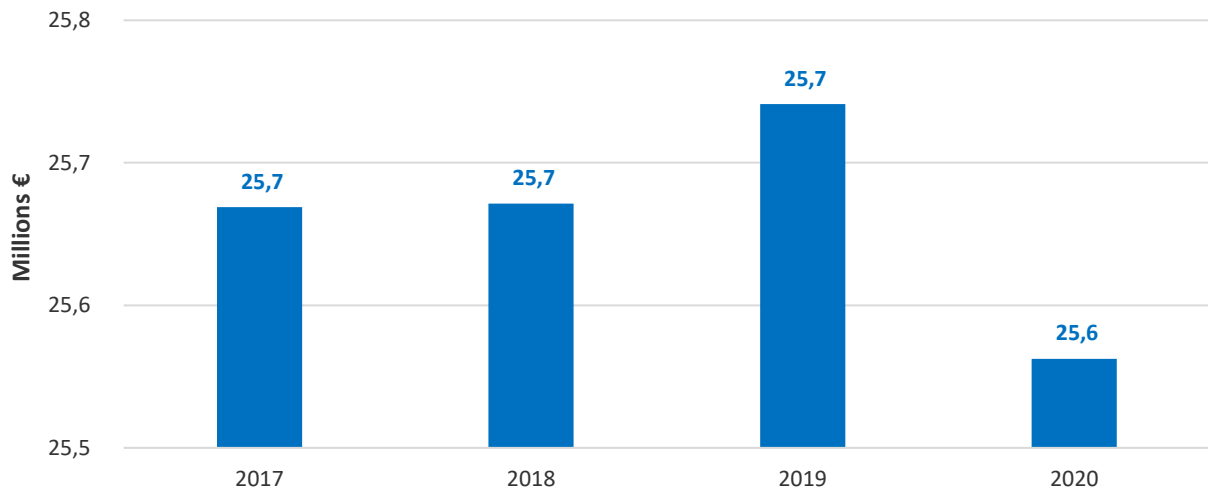
La part forfaitaire de la DGF (25,6 M€) est en légère baisse sachant qu'elle est calculée selon les modalités suivantes :

- La dotation forfaitaire notifiée en 2019 (25,7 M€ pour la Ville) ;
- L'évolution de la population DGF entre 2019 (142 130 habitants) et 2020 (140 983 habitants). La part dynamique de la population s'élève à -143 563 € pour la commune de Tours.

DGF - DOTATION FORFAITAIRE (en €)	2017	2018	2019	2020
Population DGF	141 553	141 572	142 130	140 983
- Population INSEE	139 507	139 698	139 963	138 616
- Résidences secondaires	1 950	1 778	2 071	2 271
- Places de caravanes (*2 commune éligible à la DSU)	48	48	48	48
Dotation forfaitaire N-1 retraitée	27 252 159	25 668 972	25 671 351	25 741 241
Part dynamique de la population	210 473	2 379	69 890	-143 563
Ecrêtement	-7 928	0	0	-35 193
Dotation de base				
Dotation de superficie				
Complément de garantie				
Anciennes compensations				
Contribution au redressement des finances publiques	-1 785 732	0	0	0
TOTAL	25 668 972	25 671 351	25 741 241	25 562 485
Différence par rapport à N-1	-1 583 187	2 379	69 890	-178 756
Evolution / N-1	-5,80%	0,00%	0,30%	-0,69%
Différence cumulée depuis 2013	-25 872 618	-36 300 252	-46 657 996	-57 194 496
Evolution depuis 2013	-28,90%	-28,90%	-28,70%	-29,19%

Entre 2019 et 2020, la part forfaitaire de la DGF a baissé de **0,1 M€**. Depuis 2013, le montant global cumulé de **dotation non versée par l'Etat** représente **57,2 M€**.

Evolution de la part forfaitaire de la DGF



Les deux autres composantes de la DGF dédiées à la péréquation verticale concernent :

- La Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU)
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP).

La Ville de Tours a bénéficié d'une hausse de la **Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale** (DSU) de 401 K€ par rapport à 2019 (6 407 K€ contre 6 006 K€).

Pour rappel, les critères d'éligibilité à la DSU ont été modifiés en 2017.

Seules les communes dont le potentiel financier par habitant est inférieur à deux fois et demi le potentiel financier moyen de leur strate démographique sont éligibles à la DSU.

La progression de la DSU est désormais répartie entre toutes les communes éligibles (et non plus seulement entre les communes éligibles à la DSU cible), en fonction de leur indice synthétique, de leur population résidant en quartier prioritaire de la politique de la ville, de leur population résidant en ZFU, de leur effort fiscal et d'un coefficient variant de 0,5 à 4 (et non plus de 0,5 à 2) calculé selon leur rang de classement.

Ces dispositions permettent de neutraliser les effets de seuils liés à l'existence d'une part cible tout en concentrant la progression sur les communes les plus en difficultés.

La DSU est donc désormais attribuée aux deux tiers des communes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un indice synthétique de ressources et de charges (1,18 en 2020 contre 1,17 en 2019) qui prend en compte le potentiel financier (30 %), le revenu moyen par habitant (25%), le nombre de logements sociaux (15 %) et les bénéficiaires de l'allocation personnalisée au logement (30%).

La Ville est également bénéficiaire de la **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)**.

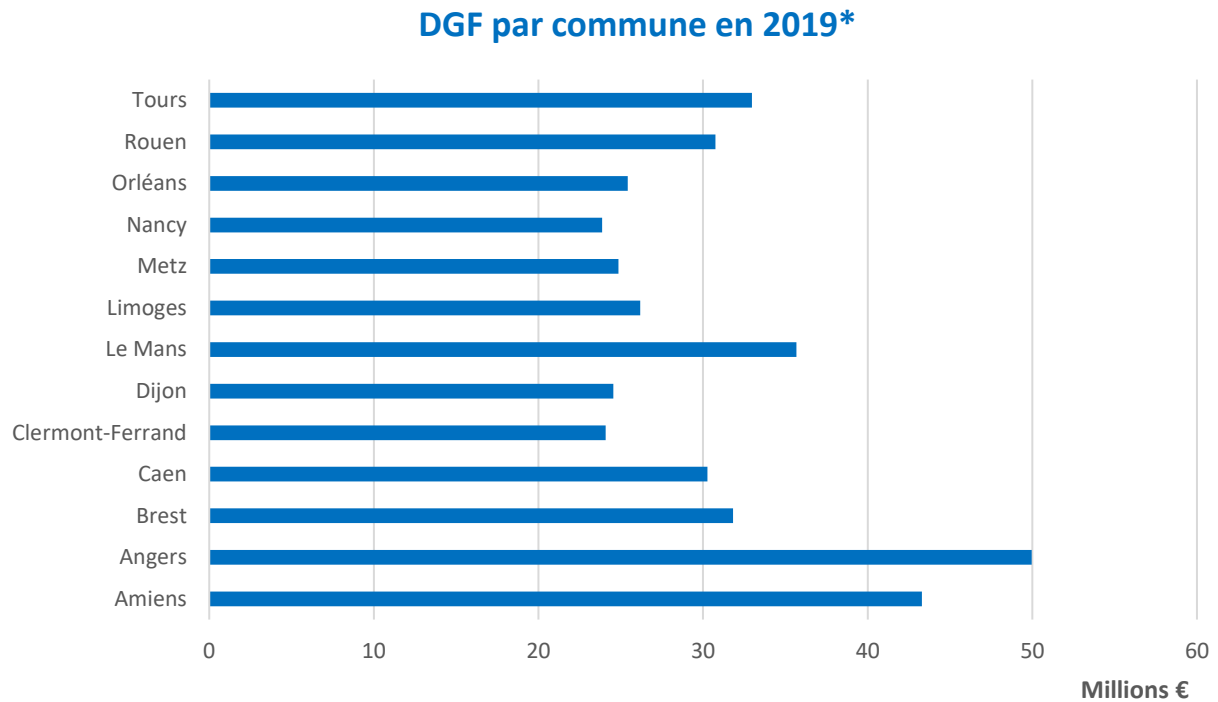
Elle remplit en effet les conditions suivantes :

- Le potentiel financier par habitant est inférieur au potentiel financier moyen par habitant majoré de 5 % de l'ensemble des communes appartenant au même groupe démographique ;
- L'effort fiscal est supérieur à l'effort fiscal moyen des communes appartenant au même groupe démographique.

Ces deux conditions sont vérifiées puisque le potentiel financier par habitant de la commune est de 1 150,73 € (strate = 1 310,18 €) et que l'effort fiscal est de 1,312601 (strate = 1,306248).

La DNP, de 1 303 k€ en 2020, progresse de 94 K€ par rapport à 2019 au titre de la part principale.

En comparaison avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours, la perception de la DGF de notre commune est la 4^{ème} plus importante :



*dernière année connue / source FSL

Le montant de la **Dotation Générale de Décentralisation (991 K€ en 2020)**, qui concerne principalement la compensation au titre du service communal d'hygiène et de santé, **est stable** entre les deux exercices sachant que l'Etat reconduit chaque année, en valeur, les crédits affectés aux dotations de compensation des charges transférées dans le cadre de la décentralisation.

I-2-b Les allocations compensatrices

Les allocations compensatrices, de 4,7 M€ en 2020, progressent par rapport à 2019. L'allocation TH (+ 7,3 %) perçue pour la dernière fois, compense les exonérations accordées à certaines personnes de condition modeste (personnes âgées de plus de 60 ans, infirmes, veuves...). Les allocations dédiées aux taxes foncières (+ 1,4 %) servent de variables d'ajustement à l'enveloppe normée qui fixe les relations financières entre l'Etat et les collectivités locales.

Allocations compensatrices (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
T.H.	3 604 43,57%	3 729 3,47%	3 989 6,97%	4 278 7,26%	290	7,3%
T.F.	407 -15,98%	412 1,40%	430 4,28%	436 1,41%	6	1,4%
T.P./C.F.E.	104 -68,88%	0	0	0	0	
TOTAL	4 115	4 141	4 419	4 714	296	6,7%

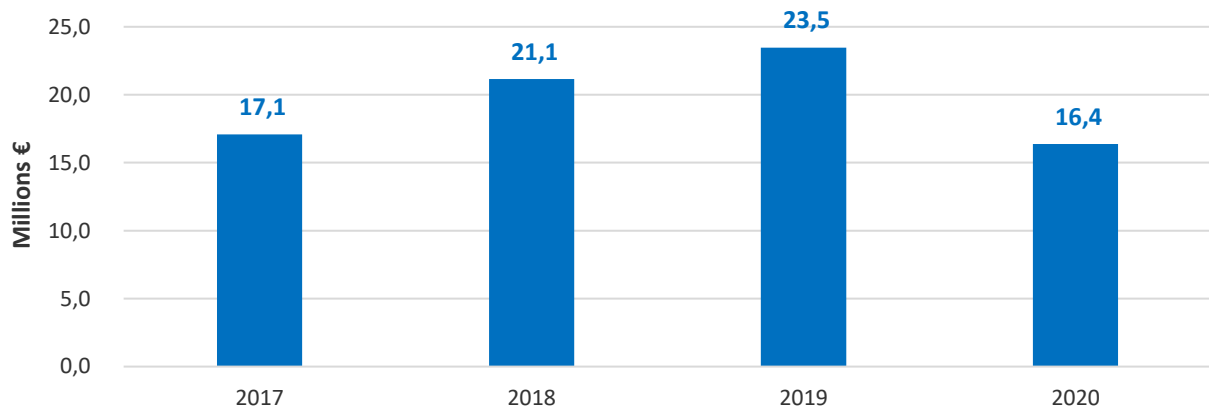
I-2-c Les subventions de fonctionnement

Le montant des **subventions de fonctionnement reçues (9,8 M€)** progresse de 0,1 M€ en 2020. La répartition entre les différents partenaires est présentée ci-dessous :

Subventions de fonctionnement (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Etat	833	604	284	409	125	44,0%
Région Centre	43	54	18	33	16	89,6%
Département	309	191	217	212	-6	-2,6%
Communes	81	63	78	83	5	6,6%
Tours Métropole Val-de-Loire	2 390	2 380	2 462	2 606	144	5,9%
Autres	5 742	5 856	6 638	6 427	-212	-3,2%
<i>Dont CAFIL</i>	5 623	5 779	6 498	6 162	-336	-5,2%
TOTAL	9 397	9 147	9 697	9 770	73	0,8%

La Caisse d'Allocations Familiales d'Indre et Loire (CAFIL) est le premier financeur. Elle soutient principalement le secteur de la jeunesse et de la petite enfance. Le montant des titres émis en 2020 est de 6,2 M€ contre 6,5 M€ en 2019 soit une légère baisse de 0,3 M€.

La métropole est le deuxième financeur. Elle apporte notamment son soutien au fonctionnement du Conservatoire à Rayonnement Régional F. Poulenc pour un montant de 1 462 K€ et du Musée des Beaux-Arts (688 K€) en 2020 (identique à 2019).

I-3 Les produits d'exploitation**Produits d'exploitation:
9 % des recettes réelles****16,4 M€ (-7,1 M€ soit -30,2 % / 2019)**

Produits d'exploitation (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Redevance du domaine public + ventes	1,2	7,5	9,4	6,6	-2,8	-29,8%
<i>Dont droits de stationnement</i>	0,0	5,0	5,9	4,3	-1,6	-26,8%
<i>Dont forfait de post-stationnement</i>	0,0	1,6	2,5	1,6	-0,9	-35,6%
Prestations de service	8,3	8,6	9,0	5,2	-3,8	-42,4%
Remboursements de frais et autres	7,6	5,0	5,0	4,6	-0,5	-9,1%
TOTAL	17,1	21,1	23,5	16,4	-7,1	-30,2%

Les **redevances du domaine public et les ventes** diminuent de 2,8 M€ et atteignent 6,6 M€ en 2020. L'essentiel de cette diminution résulte du stationnement payant :

- Redevance de stationnement : -1,6 M€
- Forfaits de post-stationnement : -0,9 M€

Les forfaits de post-stationnement (FPS) sont reversés à TMVL après déduction des coûts de mise en œuvre de la réforme de stationnement conformément à la délibération du Conseil municipal du 20/12/2017. Déduction faite de ces coûts de 1,4 M€, le reversement de FPS à TMVL rattaché sur 2020 et reversé en 2021 serait donc de 0,2 M€.

Les **prestations de services** (5,2 M€ soit -3,8 M€ par rapport à 2019) regroupent, pour l'essentiel, les recettes tarifaires encaissées auprès des usagers. Elles intègrent une revalorisation moyenne des tarifs de 1,3 % pour l'exercice 2020 (contre 1,5 % en 2019).

Prestations de services (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Services culturels	766	722	708	402	-306	-43,20%
Services de loisirs et sportifs	1 446	1 550	1 816	960	-856	-47,15%
Services d'accueil petite enfance	1 784	1 720	1 692	1 190	-502	-29,66%
Services périscolaires	4 058	4 408	4 696	2 508	-2 188	-46,59%
Autres	206	160	125	144	20	15,82%
TOTAL	8 260	8 560	9 036	5 204	-3 831	-42,40%

Le poids et l'évolution des principaux secteurs sont les suivants:

- **Secteur culturel (402 K€)** : une baisse est constatée de 43,2 %, soit -306 K€ par rapport à 2019, il s'agit de la baisse la plus forte enregistrée depuis 2017. Cette perte est principalement induite par la crise sanitaire. Par exemple sur le réseau de lecture publique, les frais d'inscriptions diminuent de 14 K€ et pour le Conservatoire à Rayonnement Régional, la diminution des frais de scolarité représente 143 K€.

En outre, la fermeture d'équipements pour travaux comme ceux réalisés au muséum, une ouverture limitée à une jauge très basse des sites culturels, des adaptations horaires liées à des épisodes de canicule et la mise en place de gratuités ont contribué à la baisse des droits de perceptions.
- **Secteur des loisirs (960 K€)** : les recettes diminuent également de 47,15 %, soit -856 K€ par rapport à 2019, principalement en raison de la baisse de fréquentation des accueils de loisirs (- 426 K€) et des activités sportives, en particulier la piscine (-199 K€) et la patinoire (- 107 K€).
- **Secteur social (1 190 K€)** : les recettes diminuent de 29,66 %, soit -502 K€ par rapport à 2019, en lien avec la crise sanitaire :
 - 1er confinement (mars/avril) : fermeture des crèches donc aucune facturation aux familles, gratuité pour l'accueil des enfants des personnels prioritaires.
 - Mi-mai/juin : réouverture très progressive des EAJE avec un accueil limité suivant les protocoles sanitaires.
 - A compter d'octobre : fermeture de certains EAJE, en raison de cas COVID ou cas contacts, sur des périodes plus ou moins longues (de 2/3 jours à 10 jours).
- **Secteur périscolaire et enseignement (2 508 K€)** : les recettes diminuent de 46,59 %, soit -2 188 K€ par rapport à 2019, à la fois sur la restauration scolaire (- 1 677 K€) et l'accueil périscolaire (-511 K€).

Les **remboursements de frais et autres** (4,9 M€) correspondent aux remboursements sur rémunérations ou charges et divers autres produits. Ils sont en baisse au regard du réalisé 2019.

La répartition 2020 s'opère comme suit :

Remboursements et autres produits (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL	586	724	773	930	156	20,2%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	20	119	133	223	91	68,4%
- Tours Métropole Val-de-Loire	366	359	422	424	2	0,4%
- Autres organismes	201	246	219	283	64	29,2%
REMBOURSEMENT DE CHARGES	6 688	4 097	4 093	3 608	-485	-11,8%
- Budgets annexes/CCAS/Caisse des écoles	251	141	125	130	5	4,4%
- Tours métropole Val-de-Loire	5 486	3 220	3 197	2 929	-267	-8,4%
- Autres organismes	951	736	771	548	-223	-28,9%
AUTRES PRODUITS	470	368	355	354	0	-0,1%
TOTAL	7 745	5 189	5 221	4 892	-329	-6,3%

Concernant la **mise à disposition de personnel**, Tours Métropole Val de Loire est le premier organisme concerné (424 K€, soit 45,6 % du total des remboursements à ce titre).

Les agents communaux mis à disposition de Tours Métropole Val de Loire dans le cadre de la mutualisation des services donnent lieu à un remboursement au prorata des missions exercées pour le compte de la métropole.

D'autres mises à disposition sont effectuées pour le comité des œuvres sociales, les budgets annexes, le CCAS et la Caisse des Ecoles.

Concernant les **remboursements de charges**, Tours Métropole Val de Loire rembourse à la Ville de Tours :

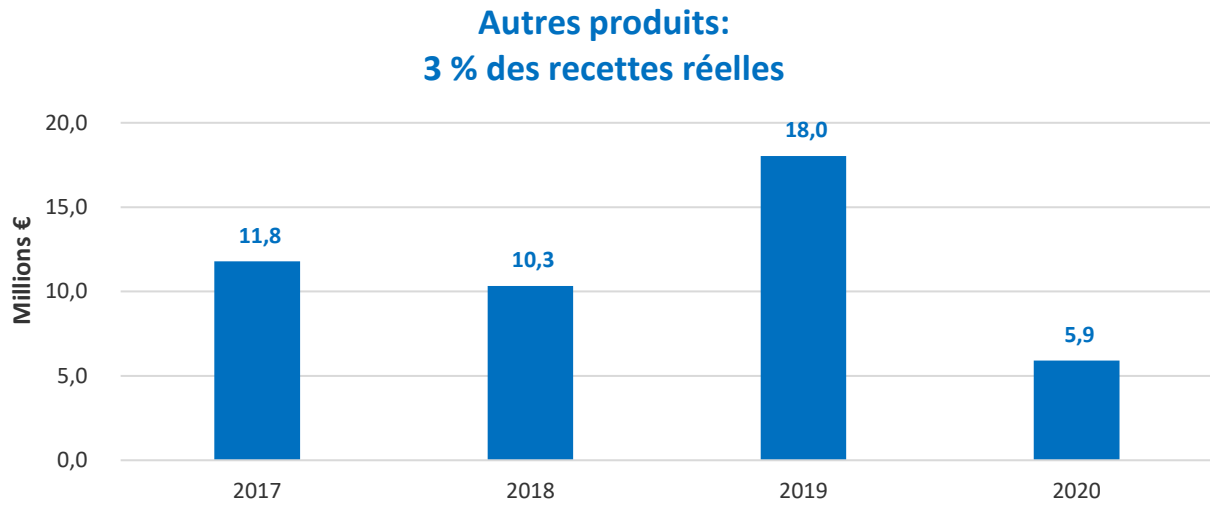
- Les charges liées aux coûts de fonctionnement des équipements reconnus d'intérêt métropolitain mais confiés à la Ville pour leur gestion (médiathèque François Mitterrand, Pôle Nautique du Cher, piscine du Mortier, gestion de la rivière de contournement, terrain de grands jeux métropolitains de la Chamberrie, terrains synthétiques 9 et 10 de la Vallée du Cher) ;
- Les frais de transport des élèves pour des activités périscolaires.

Pour mémoire, dans le cadre de la convention de gestion passée en 2017 avec la métropole, la Ville a pris en charge des dépenses pour le compte de TMVL. Ces dépenses ont été remboursées par l'EPCI, ce qui explique le montant plus important des remboursements réalisés en 2017 (5,5 M€).

Enfin, cette rubrique intègre la facturation aux budgets annexes de la Ville et à la caisse des écoles des frais d'administration générale et les divers remboursements de charges locatives courantes (eau, électricité, chauffage, ordures ménagères...).

Les autres produits des services concernent des ventes d'ouvrages ou d'objets divers et des locations diverses (autres qu'immeubles).

I-4 Les autres produits



5,9 M€ (-12,1 M€ soit -67,24 % / 2019)

Les **autres produits de gestion courante** (chapitre 75) : 3,6 M€. Ils sont en baisse par rapport à 2019 et comprennent :

- Les locations immobilières des bâtiments appartenant à la Ville pour 3,4 M€, soit -0,7 M€ par rapport à 2019 ;
- Les diverses redevances versées par les fermiers et concessionnaires pour 0,1 M€ ;
- Divers autres produits pour 0,1 M€.

Les **produits financiers** (0,2 M€, soit -0,3 M€ par rapport à 2019) comptabilisent des dividendes versés par les sociétés dans lesquelles la Ville est actionnaire (LIGERIS principalement).

Les **produits exceptionnels** représentent 0,1 M€ de produits de cession d'actifs au sein des **mouvements réels**, (l'année 2019 restant exceptionnelle avec la cession du Centre de Formation des Apprentis pour 6,7 M€ et l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts pour 4,3 M€ à TMVL).

Le solde des mouvements réels sur ce poste comprend les recettes de mécénat et sponsoring au titre des projets de fonctionnement soit 56 K€ titrés en 2020. En complément, le mécénat en nature et de compétences, qui ne s'inscrit pas dans les comptes 2020 de la Ville, est valorisé à 79 K€.

I-5 Les opérations d'ordre

Les opérations d'ordre représentent 0,9 M€ soit - 10,5 M€ par rapport à 2019 (11,4 M€).

Ils regroupent les travaux en régie (0,8 M€) et la reprise de la quote-part des subventions d'investissement transférée au compte de résultat (0,1 M€). Par rapport à l'année précédente, l'écart provient d'écritures liés à l'IRA et aux cession d'actifs comptabilisées en 2019.

Les **travaux effectués en régie** par les équipes municipales donnent lieu à une valorisation pour ceux qui peuvent être intégrés à l'actif de la collectivité. En 2020, ils sont inférieurs de 33 K€ par rapport à 2019. Les services opérateurs sont le Service Bâtiments (60 %), les Parcs et Jardins (22 %), le Service des Sports (10 %) et les Services Techniques Voirie (8 %). La nature des dépenses est répartie entre les charges à caractère général (40 %) et les charges de personnel et frais assimilés (60 %).

II) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le **montant total des dépenses de fonctionnement** atteint **168,6 M€ en 2020**, soit une diminution de 13,4% par rapport à 2019 (- 26,1 M€).

Les **dépenses réelles** s'élèvent à 160,4 M€, dont 0,8 M€ de dépenses liées aux travaux en régie. Hors opération d'ordre et charges réelles transférées en investissement, les dépenses réelles de fonctionnement sont de **159,6 M€ en 2020, en baisse de -4,8 % par rapport à 2019 (-8 M€)**.

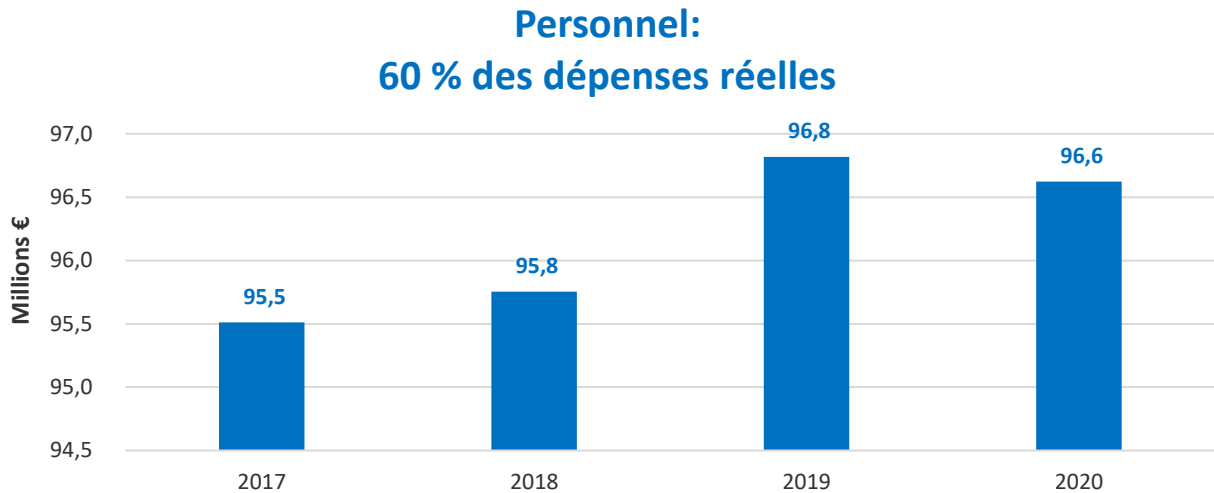
Dépenses réelles en fonctionnement (en M€) Hors travaux Régie	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Dépenses de personnel	95,5	95,8	96,8	96,6	-0,2	-0,2%
Charges à caractère général*	33,1	31,9	30,5	27,2	-3,3	-10,7%
Subventions de fonctionnement	18,6	18,6	18,8	19,1	0,3	1,5%
Contingents	4,0	4,0	4,0	4,0	0,0	0,0%
Autres dépenses de gestion courantes	1,5	1,8	1,9	1,7	-0,2	-8,2%
Charges financières	10,2	13,5	12,8	8,4	-4,4	-34,6%
Charges exceptionnelles	1,6	1,5	1,4	2,2	0,8	55,5%
Autres dépenses de fonctionnement	0,2	1,3	1,5	0,5	-1,0	-66,2%
TOTAL	164,6	168,3	167,6	159,6	-8,0	-4,8%

*Hors travaux en régie

En dépit d'une suspension des clauses de la contractualisation avec l'Etat pour 2020 (dit contrat de Cahors), ces éléments peuvent être mis en perspective avec l'objectif d'évolution des dépenses de fonctionnement de la Ville. A l'origine fixée sur la période 2018-2020, la hausse annuelle des dépenses réelles de fonctionnement autorisée pour la ville de Tours est de + 1,2% de compte administratif à compte administratif.

Concrètement, l'évolution des dépenses de fonctionnement correspondant au « périmètre Cahors » est de - 3,9 M€ entre le CA 2020 et le CA 2017 soit -2,4 %.

Les **opérations d'ordre** (8,2 M€) concernent les dotations aux amortissements (7,2 M€), la dotation portant sur la charge financière étalée des IRA (0,9 M€), et les écritures comptables (0,1 M€) liées aux cessions d'actifs (valeur nette comptable et plus-value).

II-1 Les charges de personnel

96,6 M€ (-0,2 M€ soit -0,2 % / 2019)

Les charges de personnel constituent le premier poste des dépenses réelles de fonctionnement (60%).

L'évolution globale de -0,2 % entre 2019 et 2020 (contre + 1,1 % entre 2019 et 2018) réside principalement dans la diminution de dépenses en matière d'accidents du travail (-251 K€) du fait de sinistres d'une moindre gravité, les soins prises en charge par la Ville étant moins élevés qu'en 2019.

Le contexte de la crise sanitaire depuis mars 2020 a induit des dépenses nouvelles de masse salariale pour des renforts de personnel principalement dans les écoles et les crèches et pour 165 K€ le versement d'une prime et de frais repas. Mais compte tenu d'une activité ralentie en 2020 entraînant un report de recrutements, de remplacements ou de vacances, la dépense a globalement diminué. Par délibération du 05 mai 2020, une décision de maintien des rémunérations durant le 1er confinement a été prise aussi bien pour le personnel permanent placé en autorisation spéciale d'absence A.S.A. que pour les personnels vacataires dont les contrats avaient été conclus avant le 17 mars 2020.

Les dépenses de charges sociales et les impôts et taxes sur rémunérations ont également diminué en 2020 (-79 K€) contre une augmentation substantielle en 2019 (+820 K€).

Le Centre National de la Fonction Publique Territoriale (C.N.F.P.T.) a ainsi exonéré les collectivités territoriales de la contribution obligatoire en novembre et décembre 2020 du fait de l'arrêt des formations durant les deux mois de confinement, d'où un poste de dépense exceptionnellement en baisse de 17 % (soit -77 K€) contre une augmentation systématique d'environ 4 % chaque année.

En €	CA 2020	Répartition		Répartition		Variation 2020-2019
		2020	CA 2019	2019		
Rémunération	62 016 662	64,18%	61 969 357	64,00%	47 305	
Charges sociales	23 860 238	24,69%	23 868 038	24,70%	-7 800	
Impôts et taxes	1 674 465	1,73%	1 746 421	1,80%	-71 956	
Mutualisation	8 942 989	9,26%	8 854 300	9,10%	88 689	
Frais médicaux	128 852	0,13%	379 384	0,40%	-250 532	
Total charges de personnel (012)	96 623 206	100,00%	96 817 500	100,00%	-194 294	

La paie des agents de la Ville représente 87,4 M€ (90,5 % des frais de personnel) soit une dépense quasiment identique par rapport à 2019 puisque l'évolution est de -0,05 % (- 48 K€).

- **La dépense de mutualisation augmente de 89 K€ en 2020 tandis que la recette est stable -4 K€.**

Les dépenses de mutualisation concernent les dépenses liées à la participation de la ville de Tours aux services communs et à celles liées aux mises à disposition descendantes des agents métropolitains exerçant leurs fonctions pour le compte de la Ville de Tours.

La proportion de cette dépense dans l'ensemble des charges de personnel est la suivante : 9,25 % en 2020 contre 9,1 % en 2019 et 11,7 % en 2018. Le tableau ci-dessous détaille les différentes compétences faisant l'objet de mise en commun de moyens soit par des services mutualisés soit par des mises à disposition de personnel.

	CA 2020	CA 2019	Variation
DRH mutualisée	2 004 520	1 868 522	135 998
DSI mutualisée	1 486 022	1 513 359	-27 337
ADS mises à disposition	70 000	71 574	-1 574
SIG	94 570	94 665	-95
Education environnement	109 663	106 816	2 847
RGPD		11 048	-11 048
Energie	108 000	108 000	0
Voirie espaces verts	5 070 214	5 080 020	-9 806
Total dépenses de mutualisation	8 942 989	8 854 004	88 985

	CA 2020	CA 2019	Variation
Voirie espaces verts MAD	343 514	333 708	9 806
autres mises à disposition	76 344	90 084	-13 740
Total recettes de mutualisation	419 858	423 792	-3 934

La progression de la dépense de mutualisation se justifie principalement par l'augmentation des effectifs de la Direction des Ressources Humaines Mutualisées (+136 K€), du fait de 2 renforts, 2 remplacements, le recrutement d'un poste permanent à la formation décidé en 2019 arrivé en janvier 2020 et cinq mois supplémentaires d'une assistante de gestion à la prévention arrivée en août 2019.

Sinon l'année 2020 marque une année blanche en terme de transfert d'agents entre la ville et la métropole de Tours.

- **L'année 2020 a poursuivi l'objectif de réorganisation des services** avec la constitution en 2021:
 - D'une Direction Générale Adjointe aux Ressources et aux Moyens,
 - La scission en 2 nouvelles directions, la Direction de l'Education et la Direction de la Petite Enfance,
 - La fusion de 2 directions, la direction des Affaires Culturelles et la direction des Archives et du Patrimoine.

Les hausses les plus importantes en masse salariale 2020 par direction, hors retraitement des effets de réorganisation de services, sont constatées dans les directions :

- + 243 K€ la direction des Affaires Culturelles,
- +152 K€ la direction des Grands Projets Urbains,
- + 117 K€ la direction de la Police municipale.

Quant aux principales diminutions de masse salariale 2020, les trois premières directions ont été :

- -281 K€ à la direction de l'éducation et de la petite enfance,
- -159 K€ le cabinet du Maire,
- -99 K€ la direction des ressources humaines (reclassement).

La politique de promotion et d'avancement 2020 est restée identique à 2019 et conforme à la prévision budgétaire.

L'année 2020 a donné lieu au lancement d'études d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le passage du **RIFSEEP et à la mise en conformité du temps de travail** ainsi qu'à l'audit organisationnel et l'accompagnement à la **définition du futur projet d'établissement du Conservatoire à Rayonnement Régional C.R.R.**

La mise en application du plan handicap, fortement impactée dans ses actions par la crise sanitaire, a conduit à réviser à la baisse la réalisation des objectifs 2020 ainsi que les objectifs 2021.

Enfin, les frais de formation ont aussi été diminués en raison de la crise sanitaire de 26 K€ entre 2019 et 2020 pour atteindre 140 K€ pour une prévision de 183 K€. Le taux de réalisation 2020 de 76,6 % tient compte par conséquent des contraintes organisationnelles engendrées.

Tous les services de la Direction des Ressources Humaines ont été très mobilisés avec la crise sanitaire et ont dû en même temps réaliser entre autres deux projets réglementaires pour une mise en œuvre à la Ville de Tours au 1^{er} janvier 2021, la Déclaration Sociale Nominative entraînant une transmission mensuelle de toutes les données sociales de paies selon une norme nationale très encadrée et la réalisation d'un organigramme hiérarchique nécessitant de reprendre individuellement et manuellement tous les postes permanents ou non permanents.

- L'évolution des postes et des effectifs sur l'année 2020 :
 - **169 départs**, dont 56 pour la direction de l'éducation et de la petite enfance, 32 pour la direction des affaires culturelles et 11 pour la direction de la police municipale.
 - **168 entrants**, dont 75 pour la direction de l'éducation et de la petite enfance, 30 pour la direction des affaires culturelles et 12 pour la direction de la police municipale.

Ces mouvements de personnels tiennent compte des 21 créations de postes, dont notamment 7 pour la direction de l'éducation et de la petite enfance et 3 pour la direction des grands projets urbains.

	Créations de postes					Suppressions de postes			Total général	Répartition
	2017	2018	2019	Réintégration de postes TMVL 01/01/2019	2020	2017	2019	2020		
CABINET DU MAIRE		1	1						2	2%
DIRECTION GENERALE DES SERVICES		3	4		2		-1		8	7%
DG SECURITE ET PREVENTION			15						15	13%
DGA RESSOURCES ET MOYENS			2	4	2		-1	-2	5	4%
DGA DEVELOPPEMENT CULTUREL, COMMERCIAL ET ADMINISTRATION GEN.	3	1	2	4	2			-1	11	10%
DGA EDUCATION, DEVELOPPEMENT SPORTIF ET SOCIAL	1	1	9		10	-3	-1		17	15%
DGST		2	2	46	5				55	49%
Total général	4	8	35	54	21	-3	-3	-3	113	100%

La DEPE représente 39 % des mouvements de personnels en 2020 contre 35 % en 2019, ce qui est proportionnel à son poids dans la collectivité, avec un même constat pour la direction des affaires culturelles, du patrimoine et des archives (18 % des mouvements de personnel).

La DPM se distingue car son taux de turnover est plus élevé que sa représentativité dans l'effectif total de la collectivité.

Au 31 décembre 2020, l'effectif total payé à la Ville de Tours est de 2 108 agents, soit à même date en 2019, 26 agents supplémentaires contre 37 agents en 2019. Cette représentation apporte une analyse à un instant donné des variations cumulées entre deux dates.

La répartition des agents par pôles d'intervention, après retraitements de tous les changements de périmètre organisationnel, **reflète trois constats** :

- L'unique évolution importante de 30 agents supplémentaires dans le domaine d'intervention de l'éducation, du développement sportif et social,
- Les autres variations mineures confirment une stabilité des effectifs entre 2019 et 2020,
- La prédominance des effectifs de l'éducation, du développement sportif et social s'accroît progressivement en passant de 51 % des effectifs totaux en 2020 à 50,2 % en 2019.

➤ Les recrutements :

Au cours de l'année 2020, le service recrutement a organisé 196 commissions de recrutement pour des services de la Ville de Tours. 4 apprentis ont été recrutés, un à la direction de la communication, un à la direction des grands projets urbains et 2 à la bibliothèque, 220 nouveaux vacataires et environ 60 saisonniers.

Le service recrutement a principalement recruté pour la direction de l'éducation (18 commissions de recrutement), pour la direction de la petite enfance (27 commissions de recrutement) et pour la direction des affaires culturelles (49 commissions de recrutement).

La Ville a recherché comme l'an passé beaucoup de profils de comptables, de gestionnaires administratifs, d'auxiliaires de puériculture et d'adjoints techniques possédant le C.A.P. Accompagnant Educatif Petite Enfance. Globalement, pour certains postes comme par exemple, les emplois d'agents administratifs et d'adjoint du patrimoine, la D.R.H. reçoit de très nombreuses candidatures (jusqu'à 200 pour un même poste) mais très peu correspondent au profil du secteur administratif ou culturel de la Fonction Publique Territoriale.

A contrario, il a été difficile de trouver des policiers, des techniciens du bâtiment avec les spécialités

de couvreur, menuisier, peintre, plombier et électricien, et des auxiliaires de puériculture. Par conséquent, ces difficultés entraînent un allongement des délais de recrutement, puisque le service a été conduit à plusieurs reprises à allonger le délai de candidature, voire même à republier les annonces.

➤ Des demandes de mobilité de plus en plus nombreuses :

Les recompositions territoriales avec les transferts de compétences et mutualisations de services entre la Ville et la Métropole de Tours ainsi que des demandes croissantes de mobilités internes des agents, a nécessité de structurer une politique de mobilité depuis 2019. Les problématiques d'usure au travail et de reclassement demandent aussi un travail sur les transitions professionnelles au cours d'une carrière.

Ainsi, la Ville de Tours comptabilisait au 31 Décembre 2020 :

- **65 agents en situation de mobilité contrainte** (médicale ou autre type réorganisation/discipline...)
- **39 agents en souhait de mobilité choisie.**

A chaque poste libéré, la question du repositionnement d'un agent devient donc un préalable important qui exige, pour réussir, une mobilisation de tous les managers.

Ce travail réalisé « au jour le jour » mobilise fortement la Direction des ressources humaines. A l'avenir, cette mobilisation devra concerner l'ensemble des managers.

➤ **En 2020 :**

- **52 nouvelles situations** suivies par les services de la DRH (31 situations en 2019)
- **11 mobilités temporaires réalisées** (mobilité interne, réaffectation, reclassement professionnel *dont 6 devraient aboutir définitivement en 2021*)
- **11 mobilités définitives** (mobilité interne, réaffectation, reclassement, mutation, détachement)

➤ **Trois outils composent cette politique de mobilité :**

- **Convention de formation professionnelle continue :**

Ce dispositif offre aux agents municipaux la possibilité d'enrichir leurs connaissances professionnelles par le biais de stages d'immersion ou d'observation (durée plus courte) au sein d'un autre service de la Ville. Elle se traduit par la réalisation d'un stage pratique sur un poste défini préalablement et encadré par un tuteur.

En 2020, **23 agents** ont bénéficié d'une convention de formation professionnelle continue.

- **Convention passerelle :**

Mise en œuvre entre la Ville de Tours et Tours Métropole en Décembre 2019 pour favoriser l'accompagnement à la mobilité des agents municipaux et métropolitains, par le biais de périodes d'immersion professionnelle inter-collectivité/établissement.

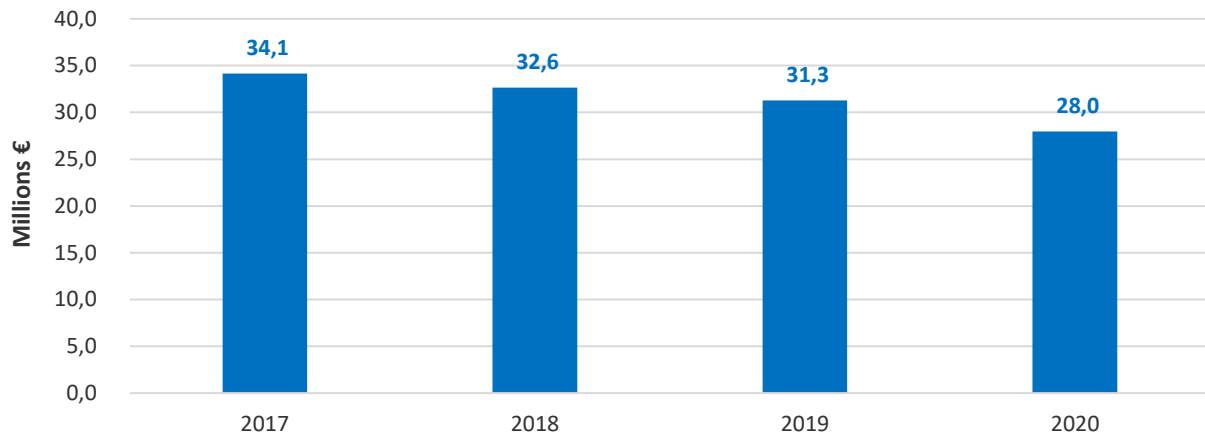
En 2020, **5 agents** de la Ville de Tours ont bénéficié d'une convention passerelle vers la Métropole. À l'inverse, **9 agents** métropolitains ont été accueillis par la Ville de Tours.

- **Cellule de Maintien dans l'Emploi :**

Mise en œuvre en interne à la DRH depuis le mois de juillet 2019 avec des réunions mensuelles pour traiter des situations d'agents en mobilité contrainte pour raison médicale avec **75 situations à l'étude.**

12 situations de réintégration ont été finalisées en 2020. La Cellule a pour objectifs :

- ✓ d'identifier les agents en situation d'inaptitude physique partielle ou totale ;
- ✓ d'identifier les activités professionnelles au sein des organisations de travail susceptibles de pouvoir accueillir les agents en situation d'inaptitude ou connaissant de fortes restrictions médicales sur le poste de travail ;
- ✓ d'élaborer un plan d'actions visant à réintégrer les agents en situation d'inaptitude sur des activités professionnelles adaptées à leur situation ;
- ✓ de s'assurer du retour à l'emploi durable des agents concernés.

II-2 Les charges à caractère général**Charges à caractère général:
17 % des dépenses réelles****28,0 M€ (-3,3 M€ soit -10,5 % / 2019)**

Charges à caractère général* (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Achats et variation de stocks	17,9	17,0	16,6	15,6	-1,0	-6,2%
Services extérieurs	9,9	9,3	8,3	6,9	-1,4	-16,5%
Autres services extérieurs	4,6	4,6	4,8	3,9	-1,0	-19,8%
Impôts, taxes et versements assimilés	1,8	1,7	1,6	1,6	0,1	3,4%
TOTAL	34,1	32,6	31,3	28,0	-3,3	-10,5%

*Avec travaux en régie

Les **charges à caractère général** regroupent les achats de biens et diverses charges externes de la collectivité, elles diminuent de 10,5 % (-3,3 M€).

Les principales variations sont les suivantes:

- **Achats (comptes 60) :** 15,6 M€ en 2020 contre 16,6 M€ en 2019, soit -1,0 M€.

Les achats de prestations sont en baisse (-0,8 M€) notamment dans le secteur éducation et petite enfance. De même, les achats de matières premières et de fournitures sont en diminution (-0,2 M€) principalement dans ce même secteur. Les achats non réalisés sont liés à la baisse voire l'arrêt d'activité des services municipaux accueillant du public.

- **Services extérieurs (comptes 61 et 62) :** 10,8 M€ en 2020 contre 13,1 M€ en 2019, soit -2,3 M€.

En 2020, les contrats de prestations ont diminué (-1,2 M€) majoritairement dans le secteur de la gestion mutualisée des énergies. Une diminution est également constatée sur les dépenses de publicité/relations publiques (-0,4 M€), des transports de biens et collectifs (-0,3 M€) et les remboursements de frais (-0,2 M€).

➤ **Impôts et taxes (comptes 63) :** 1,6 M€ en 2020 contre 1,6 M€ en 2019, soit +0,1 M€.

Les taxes foncières sont les principales dépenses rattachées aux comptes 63, en augmentation de 41 K€.

La ville a ouvert deux autorisations d'engagement (AE) : dans le cadre du partenariat public-privé du chauffage urbain (32,9 M€) et du stationnement payant (4 M€).

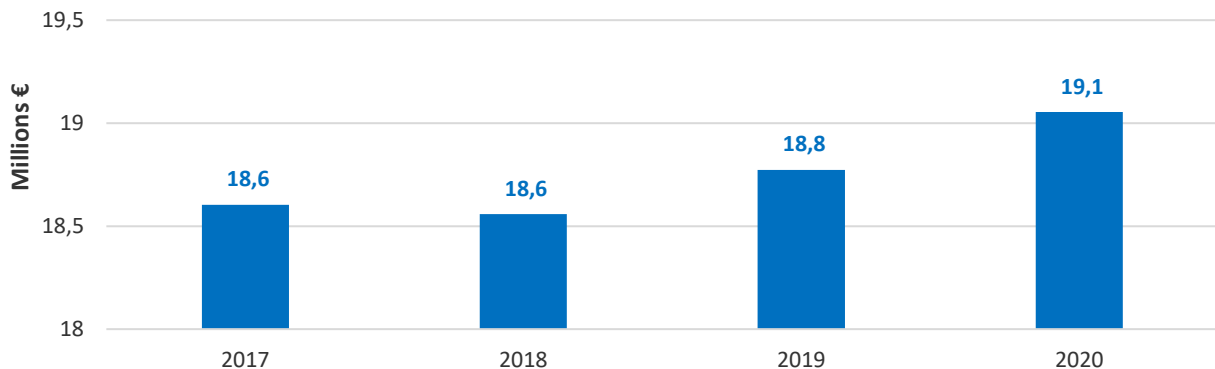
Autorisation d'engagement (en M€)	Montant AE au 31/12/2020	Réalisé antérieur à 2020	Réalisé 2020 au 31/12/2020	CP 2021 après DM5	CP 2021	CP 2022 BP 2021
AE - 1 PPP Chauffage urbain	32,9	29,6	1,9	1,4	0,0	1,4
AE - 2 Stationnement payant	4,0	1,9	0,9	1,0	1,1	0,1
TOTAL	36,9	31,5	2,8	2,4	1,1	1,6

En 2020, 1,9 M€ ont été réalisés sur le PPP chauffage urbain (pour un total depuis l'ouverture de l'AE de 31,5 M€).

Concernant le stationnement payant, 0,9 M€ ont été réalisés en 2020 (pour un total de 2,8 M€ depuis le début de l'AE).

II-3 Les subventions versées

Subventions de fonctionnement: 12 % des dépenses réelles



19,1 M€ (+0,3 M€ soit +1,5 % / 2019)

Le tableau ci-dessous présente la répartition des subventions versées par type de bénéficiaire.

Subventions de fonctionnement versées (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Subventions aux associations et autres	6,6	6,2	6,4	6,5	0,0	0,6%
Subvention CCAS	5,1	5,0	5,0	5,0	0,1	1,8%
Subventions Tours Evènement	3,7	3,7	3,5	3,6	0,1	3,6%
Subvention Grand Théâtre	3,1	3,5	3,5	3,6	0,1	2,3%
Subvention Caisse des Ecoles	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	2,2%
Subvention Département	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	3,4%
Subventions Autres organismes publics	0,0	0,0	0,1	0,1	-0,1	-47,5%
TOTAL	18,6	18,6	18,8	19,1	0,3	1,5%

Les subventions versées en 2020, d'un montant de 19,1 M€ (+1,5 % par rapport à 2019) concernent principalement les associations (6,5 M€), le CCAS (5,0 M€), le Grand Théâtre (3,6 M€) et Tours Evènement.

En 2020, 352 associations ont été bénéficiaires d'une subvention en numéraire. Parmi ces associations, la répartition des subventions versées est la suivante :

- 216 (61,4 % des associations) reçoivent des subventions inférieures à 5 000 € ;
- 104 associations (29,5 % des associations) reçoivent des subventions entre 5 000 € et 50 000 € ;
- 32 associations (9,1 % des associations) reçoivent des subventions supérieures à 50 000 €.

Les associations ayant des projets à vocation sociale ou de santé ressortent à 27 %, celles du secteur culturel à 22 %, celles à vocation sportive à 19 % et de la jeunesse à 3 % pour ne citer que les 4 plus grandes politiques publiques.

TMVL alloue à chaque commune une « enveloppe » de subventions déterminée en fonction du nombre d'habitants. La commune est chargée d'instruire les dossiers et de déterminer les critères d'attribution. Ainsi, en 2020 le montant alloué est de 658 K€ pour les associations culturelles, sportives et événementiels. De plus, 102 K€ ont été attribués au titre des évènements exceptionnels, dont 65 K€ pour les Inattendus.

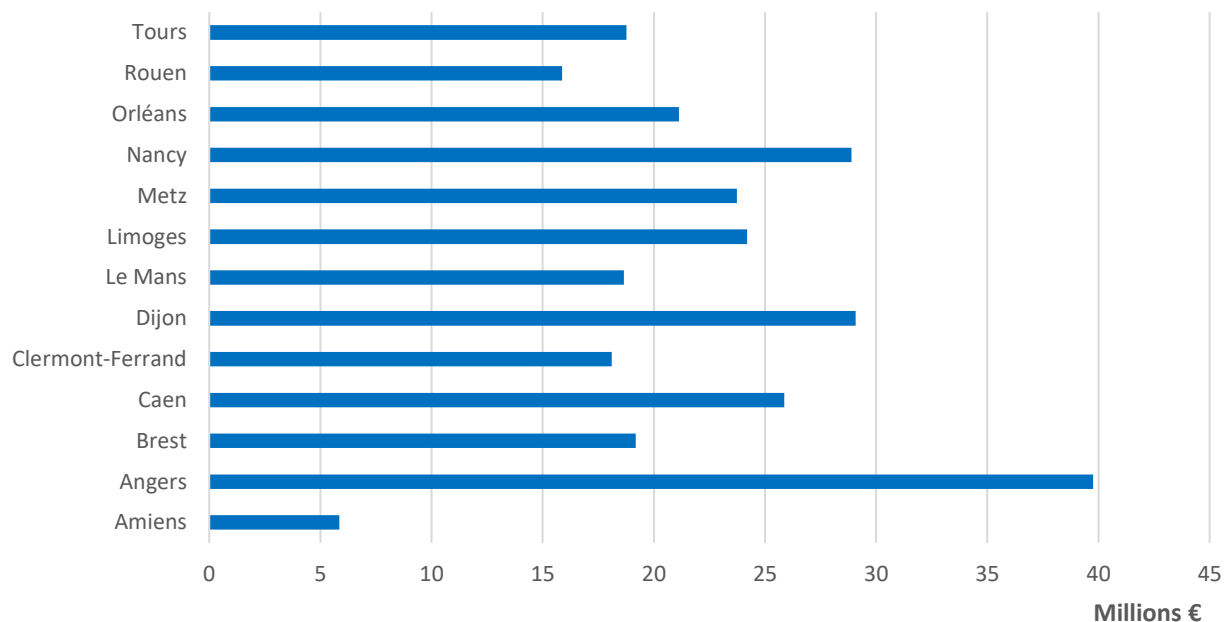
Par ailleurs, la Ville met à disposition des locaux au bénéfice d'associations, à charge pour elles de financer éventuellement le coût des fluides. Ces subventions en nature ne sont pas comptabilisées en tant que tel dans les comptes de la commune mais sont valorisées en annexe B1.7 – liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subvention de la maquette budgétaire.

Les subventions versées sont présentées dans le tableau suivant par secteur d'activité fonctionnelle selon la nomenclature comptable.

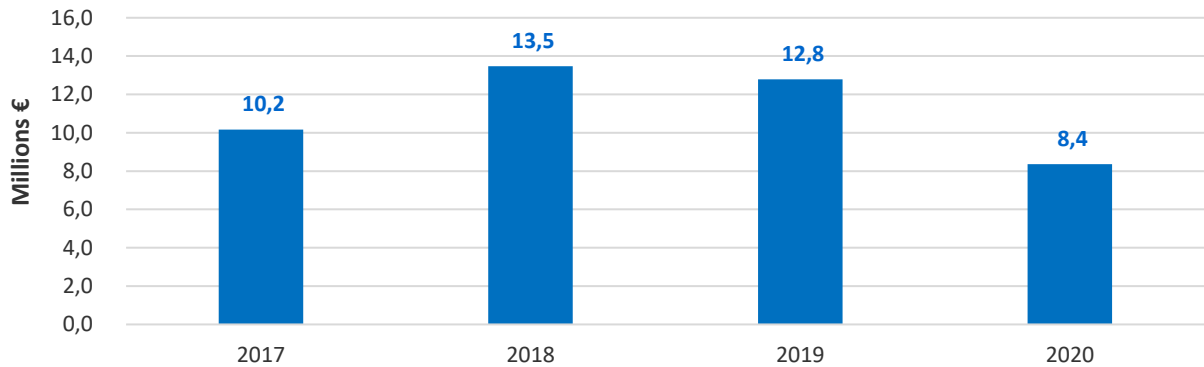
Subventions de fonctionnement versées (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Moyens des services	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0	0,6%
Prévention et Sécurité	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,0%
Education et Petite Enfance	0,5	0,5	0,6	0,6	0,0	-2,3%
Solidarité et vie sociale	7,2	7,1	7,2	7,2	0,1	0,8%
Aménagement et services urbains, environnement	0,3	0,3	0,3	0,3	0,0	1,5%
Culture	4,5	4,9	4,9	5,0	0,1	1,5%
Sport	2,1	1,9	2,0	2,0	0,0	-0,6%
Commerce	4,0	3,9	3,7	3,9	0,2	4,5%
TOTAL	18,6	18,6	18,8	19,1	0,3	1,5%

Il est proposé de comparer le niveau des subventions versées au sein du panel de communes dont la population est proche de celle de la Ville de Tours :

Subventions 2019* (art. 657 et 674)



*dernière année connue / source FSL

II-4 Les charges financières**Charges financières:
5 % des dépenses réelles****8,4 M€ (- 4,4 M€ soit - 34,6 % / 2019)**

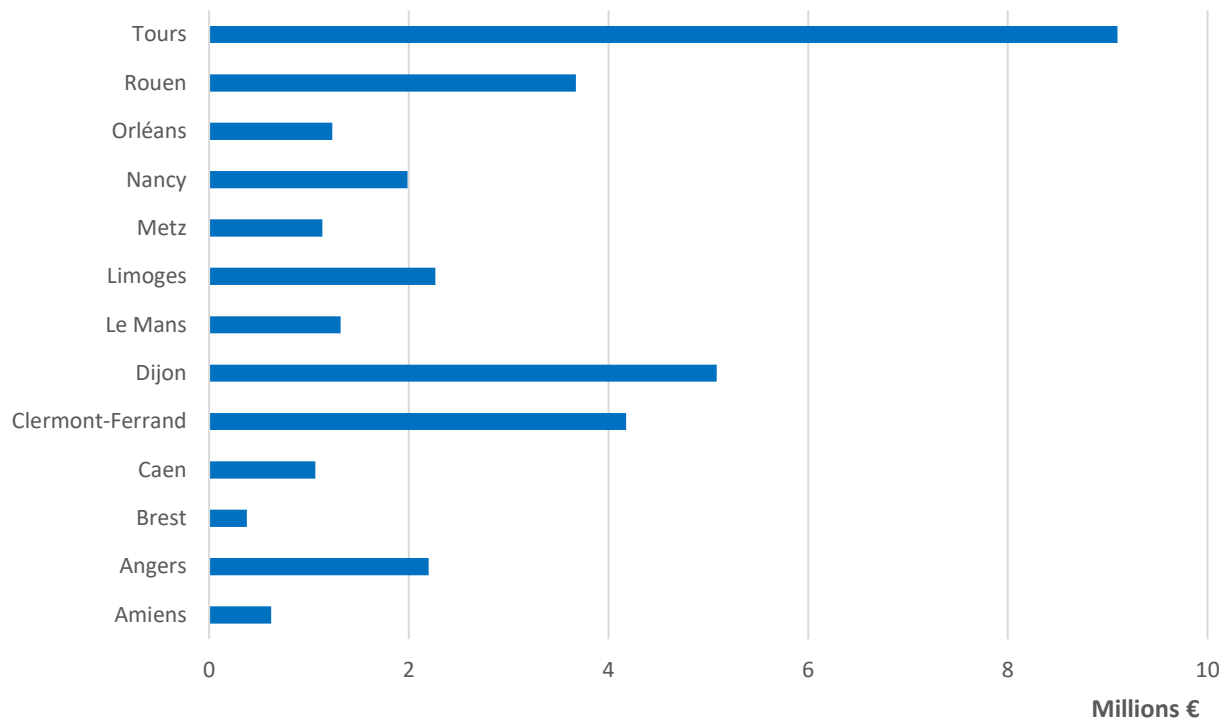
Les **charges financières** (8,4 M€ contre 12,8 M€ en 2019 incluant l'IRA) sont en baisse (-4,4 M€). En retraitant l'IRA de 3,7 M€ en 2019 qui constitue une dépense à caractère exceptionnel liée à la stratégie de désendettement de la ville et n'entre d'ailleurs pas en compte dans le calcul de l'évolution des dépenses défini par le dispositif de Cahors, la diminution est de 0,7 M€.

Charges financières (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Intérêts	10,2	13,5	12,8	8,4	-4,4	-34,6%
<i>Dont swap</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	
<i>Dont IRA</i>	0,0	3,6	3,7	0,0	-3,7	-100,0%
TOTAL	10,2	13,5	12,8	8,4	-4,4	-34,6%

La stratégie financière relative au désendettement de la ville vise à réduire le coût annuel du service de la dette et à dégager des marges de manœuvre pour investir.

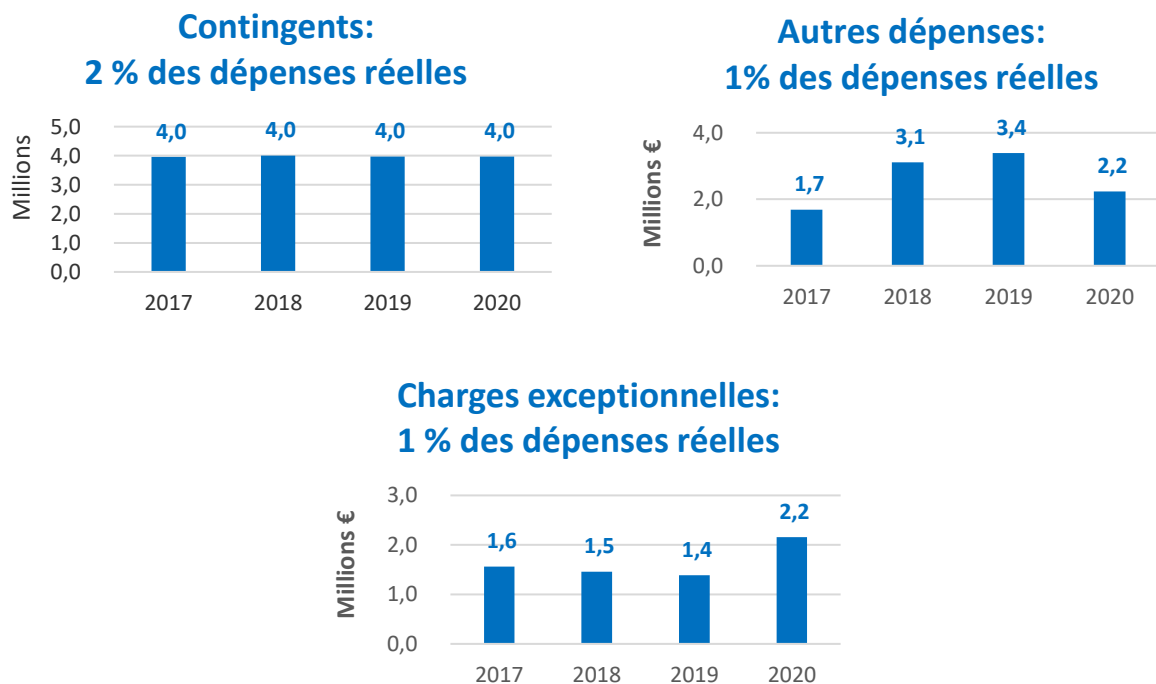
Il est proposé de comparer le niveau des charges financières au sein du panel de communes dont la population est proche de celle de la Ville de Tours :

Charges financières hors IRA en 2019* (art. 661)



*dernière année connue / source FSL

II-5 Les autres charges réelles



Autres charges réelles : 8,4 M€ (- 0,4 M€ soit - 4,4 % / 2019)

Les **contingents et participations obligatoires** (4 M€ en 2020 comme en 2019). Ils correspondent aux contributions obligatoires attribuées aux établissements d'enseignement privé (1,06 M€), au contingent

incendie (2,89 M€) et à diverses autres participations (0,03 M€).

Les **autres dépenses et charges exceptionnelles** (4,4 M€) diminuent de 0,4 M€ par rapport à 2019.

Les atténuations de produits (chapitre 014) baissent de 1 M€ (- 81%), en lien avec la diminution du reversement des recettes à la métropole au titre des Forfaits de Post-Stationnement rattachés sur 2020 et de la contribution au Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (0,1 M€, soit -83 %).

Les autres dépenses se composent principalement des indemnités et cotisations mais également d'une provision sur les actifs circulants (titres impayés).

Par ailleurs, la mise en place du fonds étincelle au 1^{er} semestre, mesure de soutien économique pour les commerçants et les habitants sous forme de bons d'achats, a grevé le budget 2020 de 800 000€.

Les IRA, précédemment cités dans le cadre du refinancement d'emprunts en 2018 et 2019, sont amortis à hauteur de 965 K€ chaque année jusqu'à l'extinction originelle des emprunts concernés.

II-6 Les dépenses d'ordre

Les **dépenses d'ordre** (8,2 M€) diminuent de 18,1 M€ en regard de 2019. Le niveau exceptionnel de 2019 est lié au volume des cessions immobilières dans la mesure où les opérations d'ordre permettent d'enregistrer la valeur nette comptable des biens cédés ainsi que les plus-values/moins values enregistrées.

Les dépenses d'ordre 2020 comprennent les dotations aux amortissements et aux provisions qui se sont élevées à 8,2 M€ (contre 7,6 M€ en 2019).

III) L'EVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIERE ET DES RATIOS FINANCIERS

Les principaux soldes financiers sont présentés ci-dessous.

En M€	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Recettes de gestion	178,1	179,9	185,9	178,6	-7,4	-4,0%
Dépenses de gestion	152,7	152,7	152,9	148,2	-4,7	-3,1%
Excédent brut de fonctionnement	25,5	27,2	33,0	30,4	-2,6	-7,9%
Reprise sur provision	0,4	0,3	0,7	0,5	-0,1	-16,5%
Provision	0,2	0,7	0,5	1,0	0,4	76,8%
Résultat courant non financier	25,7	26,9	33,1	30,0	-3,1	-9,5%
Produits financiers	1,0	0,6	0,6	0,2	-0,3	-56,2%
Charges financières hors IRA	10,2	9,9	9,1	8,4	-0,7	-8,1%
Résultat financier	-9,1	-9,3	-8,5	-8,1	0,4	-4,9%
Produits exceptionnels hors reprise sur provision	2,9	1,0	0,4	1,2	0,8	238,6%
Charges exceptionnelles hors provision	1,4	0,8	0,8	1,2	0,4	41,7%
Résultat exceptionnel	1,5	0,2	-0,5	0,0	0,5	-99,9%
Capacité d'autofinancement	18,0	17,7	24,1	21,9	-2,2	-9,2%
Taux d'autofinancement (CAF / RRF)	9,9%	9,8%	12,9%	12,1%		-5,8%

L'Excédent Brut de Fonctionnement (EBF) baisse en 2020 de 7,9% lié à un effet de ciseau résultant d'une diminution des recettes plus forte que les dépenses de gestion. En 2019, dernière année de publication des données financières des communes, il ressort, selon la DGFIP (les comptes individuels des collectivités), à 237 € par habitant contre une moyenne de la strate (communes de + de 100 000 habitants) à 223 € par habitant.

Le **résultat courant non financier** reprend l'EBF en incluant les mouvements réels des reprises sur provisions de l'année N-1 et des provisions de l'année N concernant principalement les pertes sur les créances irrécouvrables et l'amortissement des IRA payées suite au refinancement des emprunts obligataires in fine.

Le **résultat financier** traduit la différence entre les produits et les charges mesurant l'impact des décisions prises en matière de politique de financement. La baisse du résultat financier traduit celle des charges financières et la baisse tendancielle des produits financiers.

Le **résultat exceptionnel** équivaut à des opérations sans rapport avec l'activité habituelle de la collectivité.

La **capacité d'autofinancement** (CAF brute) représente l'excédent des produits de fonctionnement réels (encaissables) par rapport aux charges de fonctionnement réelles (décaissables). Elle doit permettre, a minima, de couvrir le remboursement en capital des emprunts et, pour le reliquat éventuel de disposer de financements propres pour les investissements. Elle constitue une marge de manœuvre prépondérante et déterminante pour l'équilibre financier de la Ville de Tours.

Son montant a diminué de 2,2 M€ soit -9,2% par rapport à 2019 sous l'effet de la crise sanitaire et de ses conséquences. Elle traduit aussi les décisions locales en matière de protection et de soutien économique à l'attention des habitants et acteurs locaux de la commune.

Selon la DGFIP (les comptes individuels des collectivités), en 2019, elle s'élève à 172 € par habitant contre une moyenne de la strate (communes de + de 100 000 habitants) à 196 € par habitant.

Le **taux de CAF brute** est de 12,1% en 2020 soit un taux légèrement inférieur à 2019 (12,9%) malgré le contexte de crise sanitaire qui a impacté la majeure partie de l'année.

Les ratios financiers obligatoires, publiés dans la maquette officielle du Compte administratif 2020, vous sont présentés ci-après :

Ville de Tours - BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS - CA - 2020				
Code INSEE		Ville de Tours		CA 2020
37261		BUDGET PRINCIPAL VILLE DE TOURS		
I - INFORMATIONS GENERALES				I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES				A
Informations statistiques				Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :				138 616
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 in fine) :				2 271
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère : Tours Métropole Val de Loire				
Potentiel fiscal et financier (1)			Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal		Financier		
98 798 017		162 233 615	1 150,73	1 255,76
Informations financières - ratios (2)			Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population		1 152	1 151
2	Produit des impositions directes/population		601	650
3	Recettes réelles de fonctionnement/population		1 307	1 336
4	Dépenses d'équipement brut/population		122	226
5	Encours de dette/population		1 451	1 104
6	DGF/population		240	208
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)		60,2%	58,8%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)		96,2%	94,7%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)		9,4%	16,9%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)		111,1%	82,6%

Source moyennes nationales de la strate : publication *Les collectivités locales en chiffres 2020 - DGCL à partir des données DGFIP (comptes de gestion - budgets principaux - opérations réelles - 2017, communes 100 000 hab. ou plus hors Paris)*

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et

R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Les comparaisons avec les communes de + de 100 000 habitants et plus hors Paris reflètent des ratios globalement plus faibles que la moyenne même si la tendance est à une amélioration des ratios de la Ville.

Selon les données de la DGCL (les collectivités locales en chiffres 2020), les dépenses d'équipement brut hors subvention versées (chapitre 204) s'élèvent à 123 €/habitant contre 226 € pour la strate. Le poids de la dette représentant plus que la totalité des recettes réelles de fonctionnement limite de fait les capacités d'épargne pour investir. Cependant, la Ville maîtrise ses dépenses de fonctionnement afin de se donner des marges financières et se situe dans la moyenne avec 1 152 €/habitant en 2020 contre 1 151 €/habitant en 2019.

La DGF de 240 €/habitant reste supérieure à la moyenne des communes de + de 100 000 habitants et plus hors Paris d'un montant de 208 €/habitant suite à l'application de mécanismes de péréquation corrigeant les inégalités entre les territoires.

IV) LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les **recettes d'investissement** hors excédent de fonctionnement capitalisé incluant le refinancement de la dette effectué en 2020 diminuent de -12,9 M€ soit -47,4 % par rapport à 2019. Elles comprennent les financements propres d'investissement (35 %), les subventions d'équipement (30 %) et les emprunts souscrits (35 %). Les financements propres regroupent le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA), la Taxe d'aménagement, les amendes de police, les cessions d'actifs et les autres recettes.

Recettes d'investissement (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
FCTVA	2,9	1,9	2,9	3,4	0,5	18,4%
TLE / Taxe d'aménagement	1,7	1,2	1,8	1,5	-0,3	-17,6%
Amendes de police	2,5	0,0	0,0	0,0	0,0	
Cessions d'actifs	2,8	3,9	11,9	0,1	-11,9	-99,5%
Autres recettes d'investissement	0,0	0,0	0,7	0,0	-0,6	-94,1%
Sous-total financements propres	9,8	7,1	17,3	5,0	-12,3	-71,3%
Subventions d'équipement reçues	4,3	2,5	4,7	4,3	-0,4	-9,4%
Emprunts souscrits	7,5	9,0	5,1	5,0	-0,1	-2,2%
Sous-total financements externes	11,8	11,5	9,9	9,3	-0,6	-5,7%
TOTAL	21,6	18,6	27,1	14,3	-12,9	-47,4%

Les **financements propres d'investissement** tels que présentés ci-dessus s'élèvent à 5,0 M€ au 31/12/2020 (contre 17,3 M€ en 2019), soit une diminution de 12,3 M€ par rapport à 2019.

Ce net recul provient essentiellement de la baisse des **cessions d'actifs** par rapport à 2019 (-11,9 M€ soit -99,5 %), année pour laquelle le niveau était exceptionnellement élevé.

De plus, le **FCTVA** progresse de 0,5 M€ (+18,4 %) en corrélation avec l'effort d'investissement réalisé par la Ville de Tours puisqu'il dépend des dépenses éligibles effectuées en 2019.

La **Taxe d'Aménagement** reversée par la métropole (taux de reversement unique de 85 % institué par délibération du 22/10/2018) et établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme, décroît de 0,3 M€ (- 17,6 %).

Les **subventions d'équipement reçues** s'élèvent à 4,3 M€ en 2020 contre 4,7 M€ sur l'exercice 2019 soit -0,4 M€.

Pour 2020, elles se répartissent de la façon suivante :

Partenaires (en K€)	2020
Etat	302
<i>Dont DRAC</i>	35
Région	2 951
Département	43
TMVL	190
Autres	784
<i>Dont :</i>	
<i>Eiffage</i>	438
<i>Gambetta</i>	103
<i>La Poste</i>	90
<i>CDC</i>	86
<i>CAF</i>	41
<i>FIPHFP</i>	21
<i>Tours Habitat</i>	4
Total	4 270

Parmi les financeurs institutionnels classiques, la **Région** est le 1^{er} partenaire dans le financement des opérations d'équipement de la Ville de Tours avec 2 951 K€ reçus en 2020. Cela a permis de soutenir la Ville dans la reconstruction de la crèche Leccia ou la mise en lumière du patrimoine de la Ville.

Ensuite, **l'Etat** apporte une contribution de 302 K€ dont une majeure partie a été consacrée au financement de la réhabilitation de la chapelle du Conservatoire à Rayonnement Régional Francis Poulenc.

TMVL a versé 190 K€ permettant de soutenir notamment le projet de modernisation du complexe sportif Vallée du Cher pour la réfection du terrain 7.

Le **Département** a contribué à hauteur de 43 K€ en finançant certaines opérations telles que le CIAP – Logis des Gouverneurs (préfiguration) ou la villa Rabelais Cité internationale de la Gastronomie.

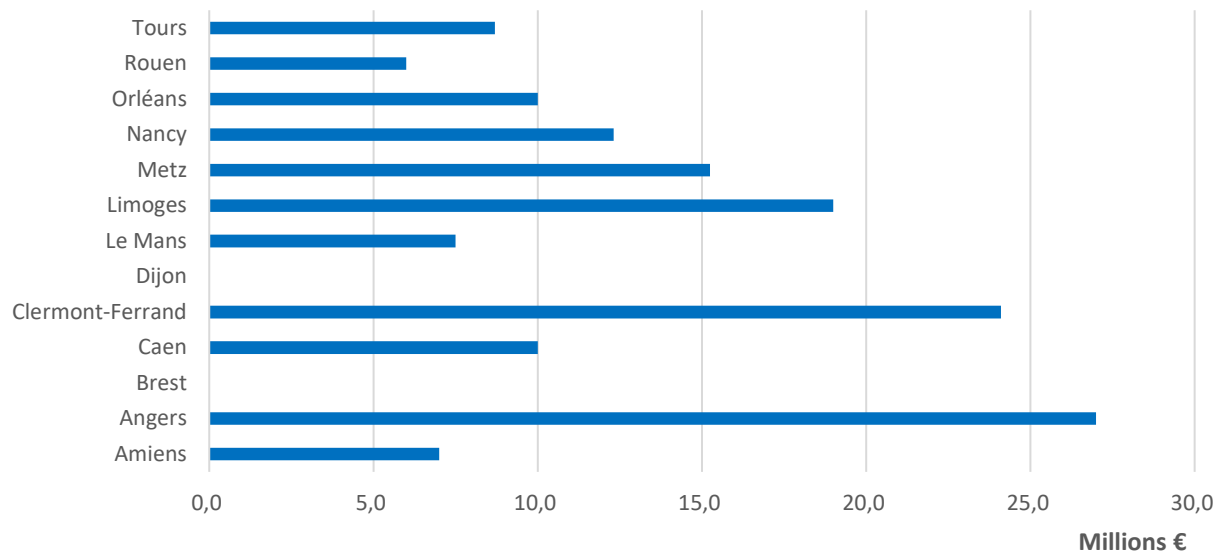
Enfin, la rubrique « **Autres** » comprend notamment le versement de 438 K€ par le groupe Eiffage ainsi que le versement de 103 K€ par le groupe Gambetta pour financer le projet des Hauts de Sainte Radegonde. La Poste a versé 90 K€ pour la création d'un relais de Poste ESS service + au centre de vie du Sanitas, le CDC a financé le schéma directeur de l'immobilier pour un montant de 69 K€ et la CAF a contribué au financement de la reconstruction de la crèche Leccia par un versement de 30 K€.

Enfin, le projet d'insertion du personnel handicapé a été soutenu par le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) à hauteur de 21 K€ et Tours Habitat a versé 4 K€ dans le cadre du NPNRU Sanitas.

L'**emprunt** mobilisé en 2020 est de 5 M€ sur 20 ans réalisé auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 0,825 %. S'ajoute à cela, un tirage complémentaire de 30 K€ d'un emprunt de la Caisse d'Allocations Familiales avec un taux de 0% sur 10 ans déjà en partie mobilisé précédemment.

La Ville de Tours maîtrise le recours à l'emprunt tout en pratiquant une gestion active de la dette et en finançant davantage d'investissements. Voici un comparatif sur un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours.

Emprunts nouveaux 2019* (art. 1641)



*dernière année connue / source FSL

Les **opérations d'ordre** s'élèvent à 8,3 M€.

Elles comprennent :

- Les dotations aux amortissements ;
- L'étalement des IRA capitalisées suite aux opérations de refinancement de 2019 et 2020 ;
- Des opérations comptables se rapportant aux cessions d'actif.

V) LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les **dépenses d'investissement réelles** recouvrent les dépenses d'équipement comprenant les travaux en régie (60,4 %), le remboursement en capital de la dette (37,4 %) et dans des proportions plus faibles, les autres dépenses d'investissement (2,2 %).

Dépenses d'investissement (en M€) Avec dette	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Dépenses d'équipement	19,5	23,8	27,1	23,5	-3,6	-13,3%
Remboursement en capital de la dette	12,7	13,4	16,6	14,6	-2,0	-12,0%
Autres dépenses d'investissement	0,0	0,4	0,5	0,8	0,3	69,6%
Dont reversement excédent BA Crématorium à TMVL	0,5	0,0	0,0	0,0	0,0	
TOTAL	32,7	37,6	44,2	39,0	-5,2	-11,8%

V-1 Les dépenses d'équipement

Les **dépenses d'équipement** s'élèvent à 23,5 M€ pour 2020 contre 27,1 M€ en 2019 soit une baisse de 3,6 M€ (- 13,3 %). A ce niveau aussi les effets de la crise sanitaire marquent leur empreinte même si le montant reste proche de 2018 et supérieur à 2017. Le taux de réalisation (dépenses mandatées rapportées aux crédits inscrits à hauteur de 27,4 M€) ressort à 85,9 % pour l'exercice 2020.

Selon la ventilation fonctionnelle de la nomenclature comptable appliquée par la Ville de Tours, les dépenses d'équipement se répartissent selon les secteurs suivants :

Dépenses d'équipement (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Moyens des services	2,2	5,2	6,2	7,9	1,6	26,3%
Prévention et Sécurité	0,2	0,4	0,5	0,5	0,0	10,1%
Education et Petite Enfance	2,4	5,8	8,4	3,6	-4,8	-57,2%
Solidarité et vie sociale	0,5	0,5	0,9	0,8	0,0	-5,7%
Aménagement et services urbains, environnement	8,6	4,8	4,5	4,4	-0,1	-3,0%
Culture	1,8	3,2	3,8	3,6	-0,2	-5,7%
Sport	2,2	2,9	1,8	1,7	-0,1	-5,8%
Action économique	0,4	0,2	0,2	0,3	0,1	39,2%
+ Travaux en régie	1,1	0,7	0,8	0,7	0,0	-4,3%
TOTAL	19,5	23,8	27,1	23,5	-3,6	-13,3%

Les vingt opérations réalisées les plus importantes représentent 65 % du mandatement de l'année (hors travaux en régie) :

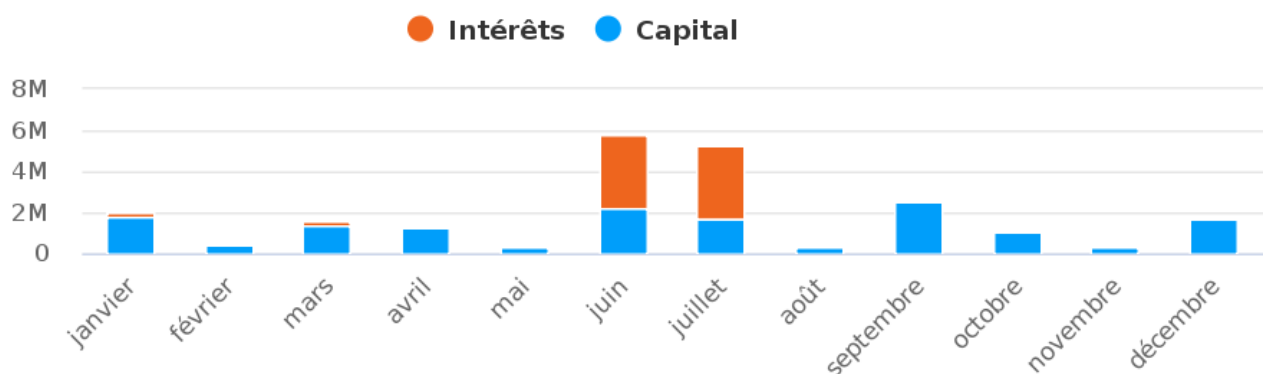
En K€	2020
Attribution de compensation 2020	3 600
Acquisitions foncières	2 159
Haut de la rue Nationale	1 224
Chapelle du CRR	839
Fonds de concours - TMVL 2020	776
Fonds de concours - TMVL 2019	752
Secteur éducation - études et interventions diverses 2020	721
Plan écoles - NPNRU - Ecole Michelet	713
Villa Rabelais	595
Sites sportifs - études et interventions diverses 2020	403
Centre chorégraphique site Beaumont	385
NPNRU - Maison des associations	363
Structures petite enfance - études et interventions diverses 2020	357
Apport en capital initial - Agence France Locale	351
Acquisitions collection des bibliothèques	331
Matériels de transport Parc Auto	322
Travaux de bâtiment 2020 : Divers et Imprévus	302
Installations footballistiques Vallée du Cher	298
Travaux de mise aux normes accessibilité (Ad'AP)	285
Moyens informatiques des services 2020	233
TOTAL	15 010

V-2 Le remboursement en capital de la dette

Le **montant du capital de la dette** remboursé en 2020 s'élève à 14,6 M€ hors opération refinancement (contre 16,6 M€ en 2019).

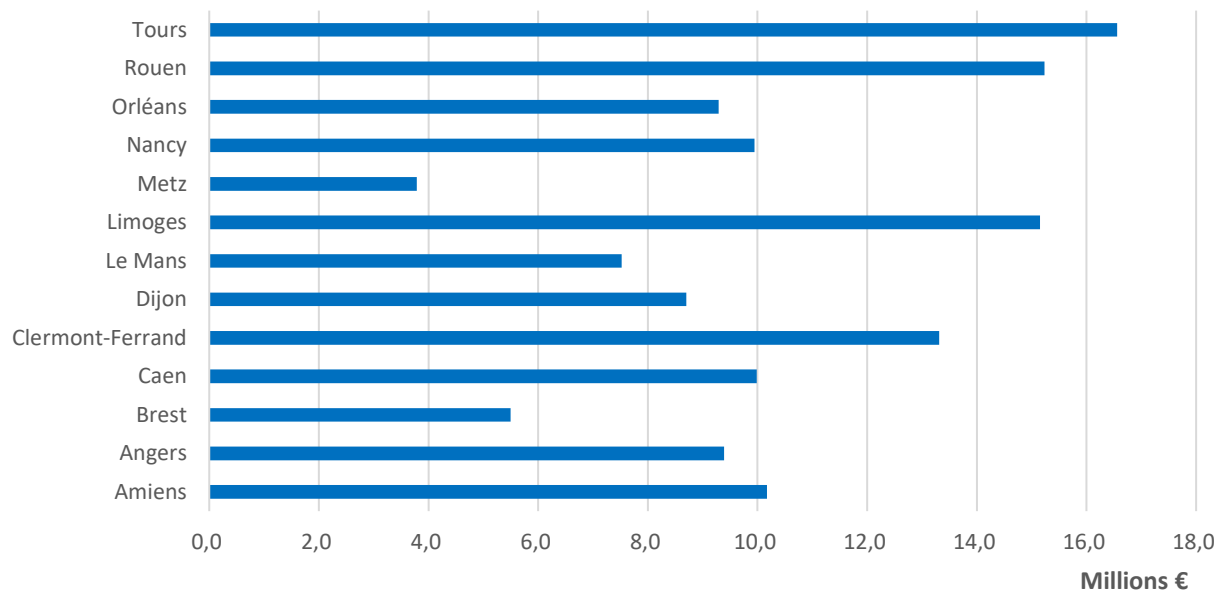
Le montant du remboursement en capital de la dette diminue de 12 % par rapport à l'année précédente du fait d'un remboursement par anticipation d'un emprunt en 2019 (1,7 M€ remboursés définitivement). En neutralisant cette opération, l'évolution est de -2,1 % (- 319 K€) entre ces 2 années.

En infra annuel, les mensualités arrivent à échéance de façon hétérogène sollicitant aux mois de juin et juillet la trésorerie de la commune.



La Ville de Tours rembourse sa dette à un rythme important en comparaison avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours.

Remboursement en capital de la dette en 2019* (art. 1641 et 16441)



*dernière année connue / source FSL

V-3 Les autres dépenses d'investissement réelles

Les **autres dépenses d'investissement réelles** (0,8 M€) comprennent principalement la participation de la Ville au capital de l'Agence France Locale (351 K€). Notre adhésion a permis de bénéficier de taux de financement très compétitifs sur le marché. Ces autres dépenses comprennent également un remboursement d'indu de Taxe d'Aménagement (484 K€) versé à tort à la Ville de Tours comme ce fut le cas pour beaucoup de collectivités.

V-4 Les opérations d'ordre

Les **opérations d'ordre s'élèvent à 0,9 M€.**

Elles comprennent principalement :

- La valorisation des travaux en régie (744 K€) ;
- Les subventions dites « transférables » reprises dans le compte de résultat (100 K€) ;

V-5 La gestion pluriannuelle des dépenses d'investissement

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la gestion du plan d'équipement se réalise entièrement selon la méthode des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

A fin 2020, le **stock d'AP** s'élève à 208,7 M€ comprenant environ 20 M€ de révision d'AP et 31 M€ de nouvelles AP.

Variation du stock d'AP en 2020	En M€
Stock AP au 31/12/2019	197,24
Variation AP existantes au 31/12/2020	-19,97
Création AP en 2020	31,43
Stock AP au 31/12/2020	208,70

Les **principales AP créées** en 2020 sont les suivantes (au-delà de 1 M€) :

N° AP	Libellé AP	Montant AP après DM5 2020 (en €)
AP-2020-506	Stade de la Chambrierie	6 415 000,00
AP-2020-502	NPNRU - Aménagement Hallebardier	6 200 000,00
AP-2020-496	Attribution de compensation 2020	3 600 000,00
AP-2020-507	CIAP Logis des Gouverneurs	2 500 000,00
AP-2020-495	Fonds de concours - TMVL 2020	1 386 000,00
AP-2020-463	Bâtiments culturels - études et Interventions diverses 2020	1 019 500,00

Le stock d'AP à fin 2020 comprend 49,4 M€ de dépenses réalisées avant 2020, 23,1 M€ de dépenses réalisées en 2020 et 177,2 M€ de dépenses restant à financer (CP postérieurs à 2020).

Le **ratio de couverture des AP/CP** concernant uniquement le plan d'équipement (chapitre 20, 204, 21 et 23), indicateur de maîtrise de la gestion pluriannuelle en APCP par la collectivité, et correspondant au rapport entre les restes à mandater sur les AP affectées et les CP mandatés au cours de l'exercice, s'élève à 7,7 années. Ce ratio est à relativiser au regard du contexte sanitaire qui a influé sur le niveau et le rythme de réalisation des dépenses d'équipement.

Ratio de couverture des APCP à fin 2020	
Capacité d'investissement de la Ville (= Dépenses d'équipement réalisées 2020 - Chap 20, 204, 21, 23)	22,78 M€
Reste à financer	176,46 M€
Ratio de couverture = reste à financer / capacité d'investissement de la Ville	7,7 années

Le niveau du ratio de couverture, compris dans une fourchette entre 5 et 7 ans, correspond à une gestion budgétaire pluriannuelle dynamique, d'après les analyses des chambres régionales des comptes.

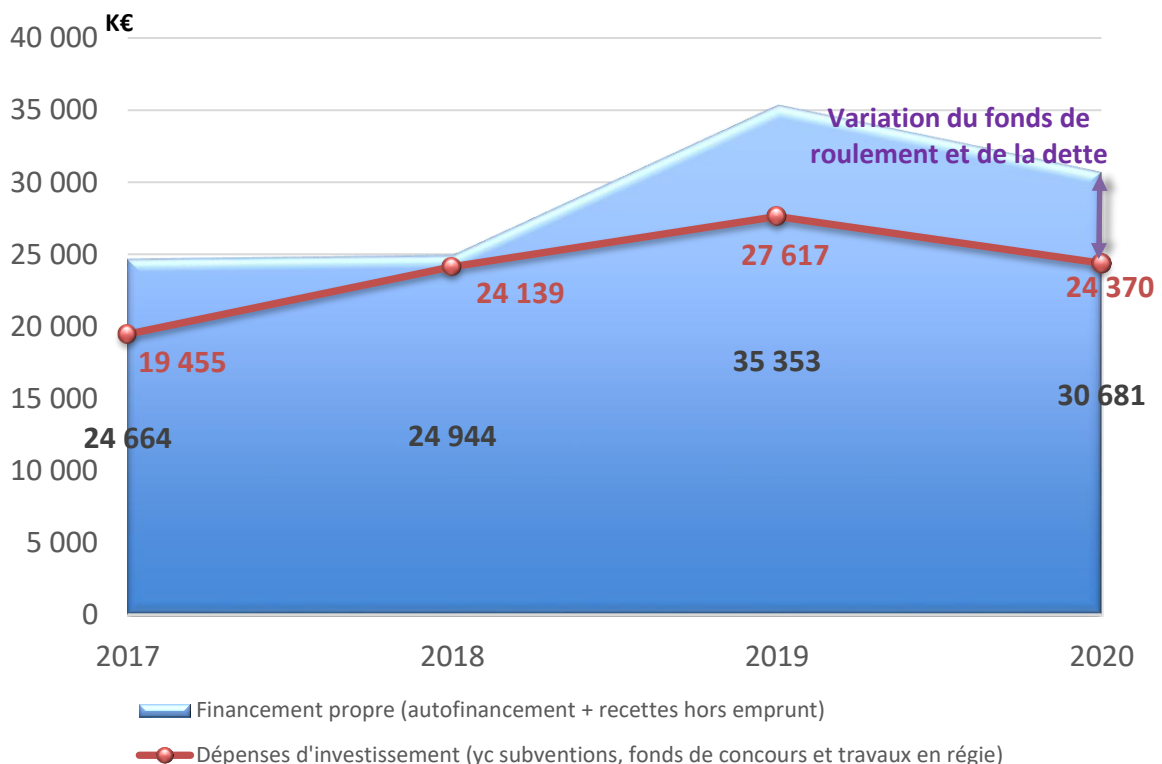
V-6 Le financement des investissements

Le **financement des investissements** est assuré de la façon suivante :

Financement du plan d'équipement (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Capacité d'autofinancement (CAF) hors IRA	18,0	17,7	24,1	21,9	-2,2	-9,2%
Subventions d'équipement	4,3	2,5	4,7	4,3	-0,4	-9,4%
Autres recettes définitives d'investissement	9,8	7,1	17,3	5,0	-12,3	-71,3%
IRA et solde reprise/provision	0,2	-3,9	-3,6	-0,4	3,2	-88,3%
Variation de la dette	-5,2	-0,8	-7,7	-9,6	-1,8	23,6%
Variation du fonds de roulement	-7,9	1,5	-7,1	3,2	10,4	-145,5%
Dépenses d'investissement hors dette	19,2	24,1	27,6	24,4	-3,3	-11,8%

Du fait des confinements et de l'arrêt de certaines activités, les ressources finançant l'investissement ont également été impactées. Il en ressort une diminution de la CAF de 2,2 M€ et des baisses de subventions d'équipement de 0,4 M€ par rapport à 2019. Les autres recettes d'investissement évoluent principalement suite à un net recul des cessions d'immobilisations comme vu précédemment. Le fonds de roulement a par conséquent été mis à contribution de 3,2 M€ pour financer les investissements. Malgré ce contexte, il a été possible en 2020 de désendetter la Ville de Tours de 9,6 M€.

Financement des investissements



VI) LA GESTION DE LA DETTE

Fin 2020, la **dette de la Ville de Tours** s'élève à 201,2 M€ correspondant au capital restant dû de 36 emprunts contractés sur le budget principal.

L'emprunt mobilisé en 2020 est de 5 M€ sur 20 ans réalisé auprès de l'Agence France Locale au taux fixe de 0,825 %. S'ajoute à cela, un tirage complémentaire de 30 K€ d'un emprunt CAF déjà mobilisé au titre de la reconstruction de la crèche Leccia.

Mobilisé en 2021, un autre emprunt du même montant a été conclu avec le Crédit Agricole le 23/12/2020 au taux de 0,30 % pour une durée de 15 ans.

La gestion de la dette de la Ville s'est articulée autour de 2 **objectifs principaux** :

- Le désendettement c'est-à-dire la diminution de l'encours de la dette en remboursant davantage de dette qu'en empruntant ;
- La réduction du coût de la dette c'est-à-dire le recul du poids des charges financières en négociant à l'avantage de la Ville les meilleures conditions de prêts.

Evolution de l'endettement (en M€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020/CA 2019	
					Valeur	%
Intérêts de la dette	10,2	9,9	9,1	8,4	-0,7	-8,1%
Remboursement du capital	12,7	13,4	16,6	14,6	-2,0	-12,0%
Annuité de la dette	22,9	23,3	25,7	22,9	-2,7	-10,6%
Emprunts souscrits	7,5	9,0	5,1	5,0	-0,1	-2,2%
IRA capitalisée	0,0	3,6	3,7	0,0	-3,7	-100,0%
Variation de l'endettement	-5,2	-0,8	-7,7	-9,6	-1,8	23,5%
Encours de dette au 31 décembre	219,3	218,5	210,7	201,2	-9,6	-4,5%
Taux moyen de la dette au 01/01/N	4,53%	4,50%	4,16%	3,97%		-4,7%
Taux moyen de la dette au 31/12/N	4,64%	4,52%	4,32%	4,16%		-3,7%
Taux moyen de la dette hors SWAP et IRA	4,53%	4,50%	4,16%	3,97%		-4,7%
Annuité / RRF	12,6%	12,8%	13,7%	12,7%		-7,2%
Encours de dette / RRF	120,2%	120,2%	112,4%	111,4%		-0,9%
Encours de dette / CAF	12,2 ans	12,3 ans	8,7 ans	9,2 ans	0,5	5,2%

*RRF hors cessions et provisions

En ce qui concerne le désendettement, la diminution de l'encours de la dette au 31/12/2020 est de 9,6 M€, représentant la baisse annuelle d'endettement la plus importante depuis au moins 2008.

La capacité de désendettement de la Ville (CAF/encours de dette) a augmenté de 5,2% entre 2019 et 2020. Il faudrait donc selon la situation financière de 2020, 9,2 années à la Ville pour rembourser entièrement sa dette. Ce ratio de solvabilité financière reflète une bonne situation qui permet à la fois d'assurer une couverture des besoins de financement (meilleur taux de réponse des établissements bancaires) et de respecter le plafond national de 12 ans (dispositif de Cahors).

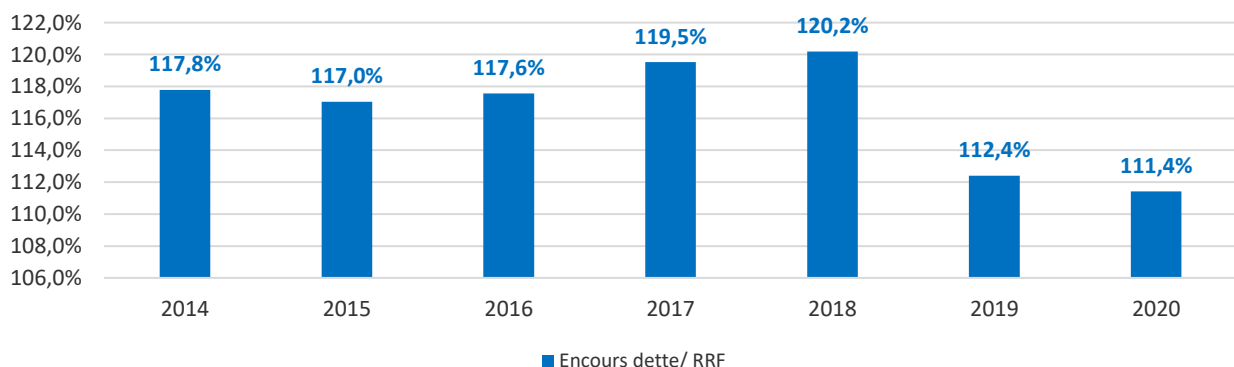


Cet indicateur est à mettre en relation avec la **durée de vie moyenne de la dette** qui est de 6 ans et 10 mois fin 2020 contre 7 ans et 3 mois en 2019. Elle exprime le nombre d'années de remboursement de dette restant avant extinction intégrale de la dette, pour un amortissement de dette moyen, exprimé en nombre d'années. Pour la Ville, cet indicateur est à temporer car elle détient encore des emprunts avec un amortissement in fine ce qui en fausse la lecture.

Le coût de la dette (intérêts payés et intérêts courus non échus / encours de la dette) continue de reculer car le taux moyen de la dette de 4,3% à fin 2019 est passé à 4,1% fin 2020, soit une baisse de 4%. Cela a pu se réaliser grâce aux conditions favorables du marché bancaire mais aussi par l'adhésion à l'Agence France Locale. En effet, les taux proposés par cet établissement permettent à la Ville d'obtenir des prêts à moindre coût et de renforcer la concurrence entre les établissements bancaires. Cependant, les charges financières restent élevées (plus de deux fois supérieures à la moyenne) puisque le stock de dette contient des contrats avec des taux jusqu'à 32 fois supérieurs à celui contracté fin 2020 (4 emprunts à 9,6 et 9,7%). De plus, les emprunts in fine, dont le nominal global de 58 M€ est remboursé la dernière année de l'échéance, sont à des taux de 5,9 et 6%. Aussi, les emprunts se situant au-delà du taux moyen représente, en 2021, 90 % des frais financiers de l'année. Enfin, l'encours en capital est de 1 451 € par habitant contre 1 506 € en 2019.

Selon l'audit financier mené sur les comptes de la ville de Tours par le cabinet Klopfer, notre collectivité supporte le **poids de sa dette** en section de fonctionnement avec une part de frais financiers importante représentant 90 €/hab et consommant 5% de ses ressources.

Taux d'endettement



L'encours de la dette en capital dépasse depuis plusieurs années le niveau des ressources de la commune. Autrement dit, la dette est plus importante que la richesse de la Ville comme l'illustre le graphique ci-dessus.

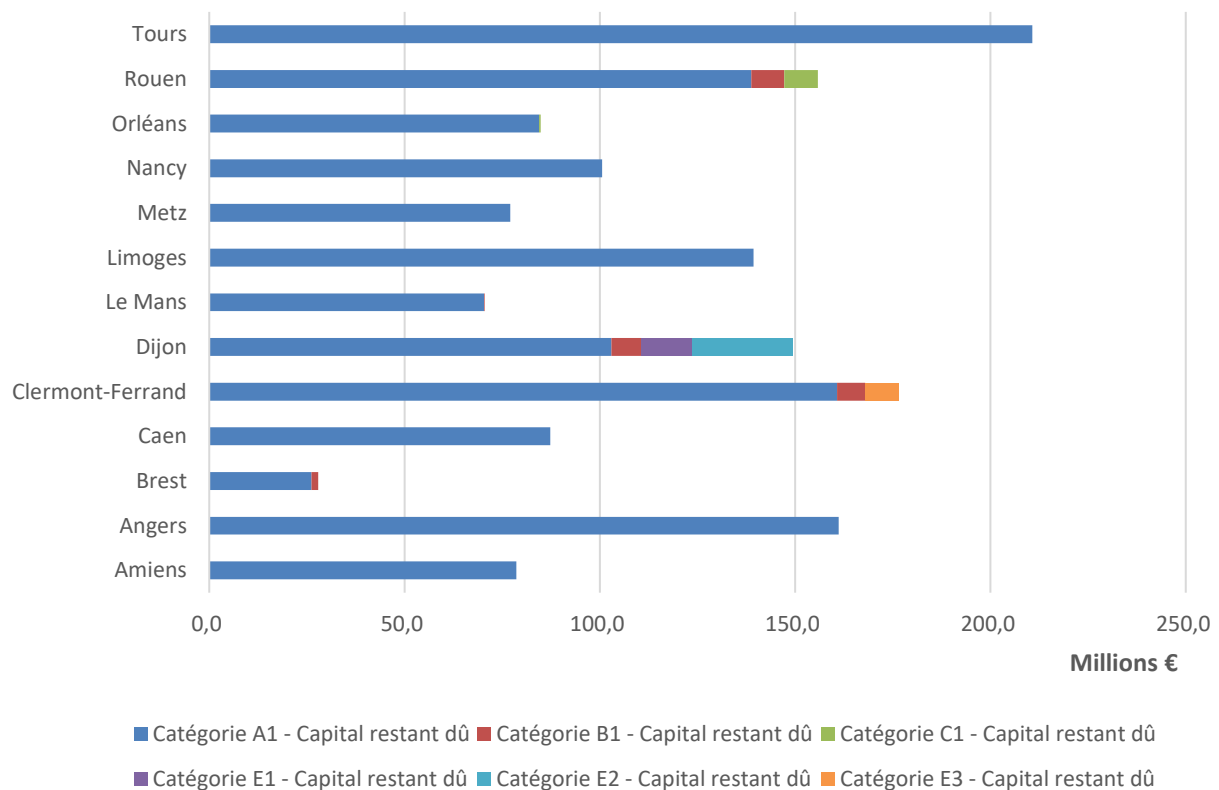
Les emprunts se répartissent par taux de la façon suivante :

Type	Encours au 31/12/2020	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	192 883 297 €	95,88%	4,26%
Variable	6 935 047 €	3,45%	0,24%
Livret A	1 352 842 €	0,67%	1,33%
Ensemble des risques	201 171 186 €	100,00%	4,10%

Les **emprunts à taux fixe** représentent 95,88% de l'encours global de la dette contre 3,45% pour le taux variable.

De plus, la **répartition des risques** selon la Charte de bonne conduite, positionne 100% de l'encours de la dette en risque faible (1A) au 31 décembre 2020. La comparaison avec un panel de communes dont la population est proche de la Ville de Tours est présentée ci-dessous.

Classification de l'encours selon la charte Gissler en 2019



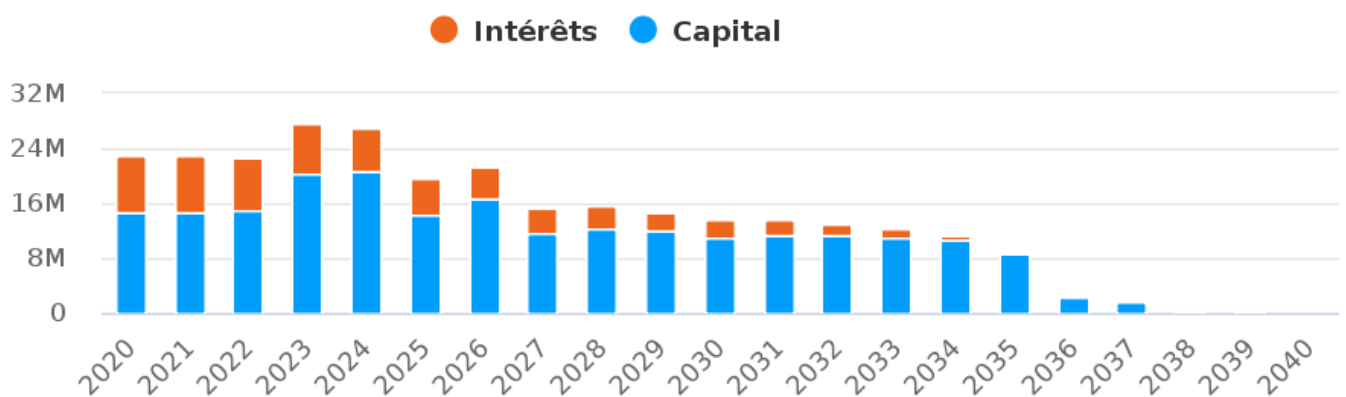
L'encours de la dette de la Ville par prêteur, se présente de la façon suivante :

Prêteur	CRD au 31/12/2020	Part de l'encours
CREDIT FONCIER DE FRANCE	70 209 030 €	35%
EMISSION OBLIGATAIRE	57 800 000 €	29%
AGENCE FRANCE LOCALE	32 633 600 €	16%
CREDIT AGRICOLE	14 003 472 €	7%
LA BANQUE POSTALE	7 250 446 €	4%
DEXIA CL	6 330 611 €	3%
AUTRES PRETEURS	12 944 026 €	6%
Ensemble des prêteurs	201 171 186 €	100%

Le groupe BPCE, les emprunts obligataires in fine et l'Agence France Locale représentent 80 % de l'encours de la dette au 31/12/2020.

Il a été conclu avec le Crédit Foncier de France (BPCE) 3 contrats de prêts refinancés en 2016 représentant 34,9 % de l'encours sachant que la dette de la Caisse d'épargne appartenant au même groupe (classée dans « autres prêteurs ») est de 555 555,59 € soit 0,3 % de l'encours fin 2020. La part des emprunts obligataires reste importante avec 28,7 % de l'encours. Depuis 2018, l'Agence France Locale progresse dans la part de l'encours de dette de la Ville de Tours en atteignant désormais 16%. La part du Crédit Agricole de 7 % va également progresser en 2021 après l'intégration du nouveau prêt de 5 M€.

Le **profil de remboursement de la dette** s'étend jusqu'en 2040. Il dessine une période mobilisatrice des ressources propres de la collectivité pour honorer les contrats de prêts particulièrement en 2023 et 2024.



VII) LES BUDGETS ANNEXES DE LA VILLE DE TOURS

VII-1 Le budget annexe de la Régie Autonome du Grand Théâtre de Tours

Le Grand Théâtre de Tours est un service culturel majeur, géré sous forme de régie dotée de la seule autonomie financière au sein d'un budget annexe.

Il est représenté par un **conseil d'exploitation** et ses missions, qui n'ont pu aboutir pleinement en 2020, sont définies dans une **convention pluriannuelle d'objectifs** (CPO) signée par l'Etat, la Région, le Département et la Ville de Tours pour une durée de 5 ans (2019-2023) telles que :

- Création, production et diffusion des œuvres lyriques et symphoniques ;
- Soutien aux forces artistiques professionnelles présentes et accueillies dans l'établissement ;
- Élaboration d'une relation approfondie avec les publics ;
- Renforcement des liens avec le territoire ;
- Réalisation d'une programmation annuelle.

Les **résultats 2020** sous l'effet de l'année atypique qui vient de s'écouler sont les suivants :

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires	95 018,83	6 152 443,44	6 247 462,27
- Réalisations	74 285,32	5 660 711,89	5 734 997,21
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires	95 018,83	6 152 443,44	6 247 462,27
- Réalisations	52 799,13	5 684 528,69	5 737 327,82
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent ou déficit	21 486,19	-23 816,80	-2 330,61
RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00

Le **résultat de l'exercice** 2020 indique un déficit global de -2,3 K€, réparti comme suit :

- +21,4 K€ pour la section d'investissement (-27 K€ en 2019) ;
- -23,8 K€ pour la section de fonctionnement (+20,9 K€ en 2019).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (en €)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Solde des RAR	Résultat global
Investissement	20 018,83	0,00	21 486,19	41 505,02	0,00	41 505,02
Fonctionnement	339 939,39	0,00	-23 816,80	316 122,59	0,00	316 122,59
TOTAL	359 958,22	0,00	-2 330,61	357 627,61	0,00	357 627,61

L'**excédent global de clôture**, qui intègre la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'établit à 358 K€ contre 360 K€ en 2019.

Les **dépenses de fonctionnement** (5,7 M€) sont en baisse (-0,7 M€ soit -10,8%) par rapport à 2019.

CHAP	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
011	Charges à caractère général	1 116	990	887	686	-201	-22,7%
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 960	5 303	5 377	4 703	-675	-12,6%
65	Autres charges de gestion courante	58	28	48	12	-35	-74,0%
66	Charges financières	0	0	1	0	-1	-71,1%
67	Charges exceptionnelles	70	1	1	209	208	21420,8%
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56	58	57	74	17	30,6%
	DEPENSES TOTALES	6 260	6 381	6 371	5 685	-687	-10,8%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges de personnel (83 % des charges totales en 2020 contre 84 % en 2019) qui s'élèvent à 4,7 M€ en 2020 contre 5,4 M€ en 2019. Cette baisse de 12,6 % est liée à l'absence de certaines prestations scéniques même si des mesures ont été prises en terme de rémunération.

Les spectacles payés par les usagers et annulés ont fait l'objet pour la plupart d'un remboursement (un don étant possible). Cela se traduit dans les charges exceptionnelles (209 K€).

Les **recettes de fonctionnement** (5,7 M€) diminuent de 6,1 M€ soit -11,4 % par rapport à 2019.

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
70	Ventes de produits	913	892	907	223	-684	-75,4%
74	Dotations et Participations	4 878	5 288	5 384	5 383	-2	-0,0%
75	Autres produits de gestion courante	38	50	25	10	-15	-60,3%
77	Produits exceptionnels	38	83	72	36	-36	-50,1%
013	Atténuation de charges	6	12	5	10	5	106,2%
	RECETTES TOTALES	5 872	6 325	6 392	5 661	-6 116	-11,4%

Le financement de ce budget est assuré à 95 % (5,4 M€) par des participations publiques prévues dans le cadre de la Convention pluriannuelle d'objectifs : 3,6 M€ provenant de la Ville de Tours (+80 K€ par rapport à 2019), 1,1 M€ du Conseil Régional, 0,5 M€ de la DRAC et 0,2 M€ du département d'Indre-et-Loire.

Les recettes d'exploitation représentent 4% des produits totaux (0,2 M€), en baisse de 75,4% (-0,7 M€) par rapport à 2019.

Les autres recettes diminuent du fait de la fermeture de l'établissement durant une partie importante de l'année :

- - 684 K€ (-75,4%) pour les ventes de produits (billetterie) ;
- -15 K€ (-60,3 %) pour les autres produits de gestion courante (location de salles) ;
- -36 K€ (-50,1 %) pour les produits exceptionnels (mécénat).

La **section d'investissement** est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 74 K€ et par l'excédent d'investissement reporté pour 53 K€.

Les dépenses d'équipement comprennent :

- l'équipement informatique de l'établissement ;
- le renouvellement de matériels destinés aux ateliers de construction, costumes et accessoires ;
- du matériel destiné à l'entretien des 8 000 m² du bâtiment ;
- des équipements conformes au parc de matériel standard de la profession.

Les **dépenses d'investissement** (53 K€) augmentent de 5 K€ soit +11% par rapport à 2019.

CHAP	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
20	Immobilisations incorporelles	2	0	0	10	10	
21	Immobilisations corporelles	121	33	48	43	-5	-10,0%
	DEPENSES TOTALES	123	33	48	53	5	11,0%

Les **recettes d'investissement** (74 K€) augmentent de 17 K€ soit +30,6% par rapport à 2019.

CHAP	RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	0	0	0	0	0	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	56	58	57	74	17	30,6%
	DEPENSES TOTALES	56	58	57	74	17	30,6%

VII-2 Le budget annexe des Prestations Cimetières

Le budget annexe des prestations cimetières concerne les prestations facturées aux familles (creusement de fosses, vente de caveaux, travaux d'entretien de sépultures...) qui peuvent entrer en concurrence avec le secteur privé. C'est donc un Service Public à Caractère Industriel et Commercial (SPIC) dont les résultats sont présentés ci-dessous.

RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020 (en €)

	Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
RECETTES			
- Autorisations budgétaires	281 026,03	276 957,46	557 983,49
- Réalisations	26 469,00	248 148,65	274 617,65
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
DEPENSES			
- Autorisations budgétaires	281 026,03	276 957,46	557 983,49
- Réalisations	35 100,10	208 279,27	243 379,37
- Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
RESULTAT DE L'EXERCICE			
Excédent ou déficit	-8 631,10	39 869,38	31 238,28
RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00

Le **résultat de l'exercice** 2020 présente un excédent global de + 31 K€, réparti comme suit :

- -8,6 K€ pour la section d'investissement (contre +30,4 K€ en 2019) ;
- +39,8 K€ pour la section de fonctionnement (contre +81,8 K€ en 2019).

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2020 (€)

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020	Solde des RAR	Résultat global
Investissement	254 026,03	0,00	-8 631,10	245 394,93	0,00	245 394,93
Fonctionnement	63 704,04	0,00	39 869,38	103 573,42	0,00	103 573,42
TOTAL	317 730,07	0,00	31 238,28	348 968,35	0,00	348 968,35

Le **résultat global de clôture**, qui tient compte de la reprise des résultats de l'exercice précédent, s'élève à 349 K€ contre 318 K€ à la clôture 2019.

Les **dépenses de fonctionnement hors résultat d'exploitation reporté** (208 K€) augmentent de 46 K€ par rapport à 2019.

CHAP	DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
011	Charges à caractère général	99	92	125	182	57	45,5%
65	Autres charges de gestion courante	0	0	0	0	0	-100,0%
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	0	0	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60	65	37	26	-11	-29,0%
002	Résultat d'exploitation reporté	0	0	0	0	0	
	DEPENSES TOTALES	159	158	162	208	46	28,2%

Le principal poste de dépenses est constitué des charges à caractère général (87,5 % des charges totales en 2020 contre 77,2 % en 2019) qui s'élèvent à 182 K€ en 2020 contre 125 K€ en 2019.

Il inclut le coût d'acquisition des matériaux pour les aménagements de caveaux qui seront revendus, ainsi que les frais d'administration générale refacturés par le budget principal au budget annexe des prestations cimetières.

Ensuite, les opérations d'ordre représentent les dotations aux amortissements relatives aux équipements achetés pour l'exercice de l'activité. Ce poste s'est élevé à 26 K€ en 2020 et permet de renouveler les équipements.

Les **recettes de fonctionnement** (248 K€) augmentent de 4 K€ soit +1,6 % par rapport à 2019.

CHAP	RECETTES DE FONCTIONNEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
70	Ventes de produits	167	203	239	248	9	3,7%
75	Autres produits de gestion courante	0	0	0	0	0	-100,0%
77	Produits exceptionnels	5	0	5	0	-5	-100,0%
	RECETTES TOTALES	171	203	244	248	4	1,6%

Le **financement de ce budget** provient des ventes de produits pour 248 K€. Il s'agit de la vente des nouveaux caveaux installés dans les espaces concédés. Les familles ou les opérateurs funéraires peuvent faire appel à la ville pour les inhumations, dispersions, exhumations, creusement de fosses et constructions de caveaux. Cette action de la Ville, dans un domaine concurrentiel, participe notamment à une régulation tarifaire des opérateurs funéraires.

La **section d'investissement** est financée par l'autofinancement constitué des amortissements de l'exercice pour 26 K€. Les dépenses d'investissement correspondent à diverses acquisitions (matériel ...) pour 35 K€.

Les **dépenses d'investissement** (35 k€) ont progressé de 28 k€ soit +409,5% par rapport à 2019.

CHAP	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
20	Immobilisations incorporelles	3	0	1	0	-1	-100,0%
21	Immobilisations corporelles	147	4	6	35	29	461,0%
	DEPENSES TOTALES	149	4	7	35	28	409,5%

Les **recettes d'investissement** (26 k€) sont en baisse de 11 k€ soit -29% par rapport à 2019.

CHAP	RECETTES D'INVESTISSEMENT (en K€)	2017	2018	2019	2020	Evolution CA 2020 / 2019	
						Valeur	%
001	Solde d'exécution de la section investissement reporté	0	0	0	0	0	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	60	65	37	26	-11	-29,0%
	DEPENSES TOTALES	60	65	37	26	-11	-29,0%